

L'Anjou laïque

N° 145 Journal de la Fédération des Œuvres Laïques de Maine-et-Loire - 3,00 € - Octobre, Novembre, Décembre 2023

TRANSFORMER POUR CHANGER



6^e république p.2

Pacte
pour l'école p.7

Enseignement
supérieur p.8

Un roman,
"Provinciale" p.11

Culture
scientifique p.12

La France
en Afrique p.14

Le Prix Littéraire de
la Citoyenneté p.16

Également au sommaire de ce numéro

Regard p.3
Démocratie-dit-il p.4
Laïcité bafouée p.4
Camp des Tsiganes p.5
Autogestion et culture p.6
Écoterrorisme p.6

Le tribunal ne mâche pas ses mots ... p.10
Nécrologie p.17
Max Bayard p.18
Disparition p.18
Devinette et mots croisés p.19
Une nouvelle d'Armelle p.20



9 771245 093003 >

De la cave au grenier

Le constat de la mort de la démocratie délégataire impose d'explorer les conditions d'une transformation radicale de toutes les institutions existantes tant dans leur mode de fonctionnement que dans la désignation des élus et leurs relations avec les citoyens.

Après avoir rappelé quelques démarches constituantes contemporaines, on examinera quels doivent être les lignes directrices d'une réforme constituante et la méthode pour y parvenir.

Commençons par notre pays et la Constitution de la IV^e République dont l'accouchement a été difficile puisqu'il a fallu pas moins de trois référendums et deux constituantes.

Le premier référendum posait la question de savoir si les citoyens et citoyennes souhaitent une nouvelle Constitution ou conserver celle de la Troisième République. À une très large majorité les électeurs et électrices optèrent pour une nouvelle Constitution.

L'élection d'une Constituante fut organisée sur la base de listes présentées par les partis politiques, les listes de gauche (PCF et SFIO) étant majoritaires.

Le texte d'une Constitution fut soumis à référendum et rejeté par 52,82 % de non avec un fort taux d'abstention. Une nouvelle assemblée constituante est élue selon les mêmes modalités que la précédente et un référendum fut organisé le 13.10.1946, le oui l'emportant à 53 % et un tiers d'abstention.

Cette méthode a indéniablement permis aux citoyens de s'exprimer avec cependant une démarche délégataire, le peuple n'ayant pas son mot à dire sur la rédaction de la Constitution.

La façon dont a été élaborée la Constitution de 1958 a tout d'une démarche non démocratique.

Suite à un putsch militaire fomenté par des généraux à Alger le 13 mai 1958, le Président Coty appelle le Général De Gaulle au pouvoir.

Celui-ci fait adopter une loi constitutionnelle le 3.6.1958 qui confère au gouvernement le soin de rédiger une Constitution adoptée en Conseil des ministres en septembre 1958.

Le 28 septembre se tient un référendum où le oui l'emporte très largement avec 82 % des voix.

Ainsi à aucun moment le peuple n'eut son mot à dire dans l'élaboration de l'actuelle Constitution.

Plus près de nous, deux processus constituants méritent d'être salués même s'ils ont été pour le moment mis en échec.

En Islande la crise monétaire déclenche la « révolution des casseroles » débouchant sur un processus constituant associant largement les citoyens notamment par deux conférences nationales composées d'électeurs et électrices tirées au sort. Le projet proposé mariait démocratie directe et démocratie parlementaire. Depuis le retour de la droite au pouvoir le processus est gelé.

Au Chili, c'est l'augmentation des titres de transport en commun dans la capitale l'élément déclencheur débouchant sur un processus constituant pour remplacer la Constitution adoptée après la fin de la dictature. S'en est suivi un processus constituant associant largement la population mais la majorité de droite a suspendu ce processus.

Ces précédents historiques doivent être pris en compte dans la réflexion sur ce qui pourrait être fait ici et maintenant.

Tout doit être changé

Une réelle avancée démocratique implique que toutes les institutions nationales et locales doivent être modifiées dans leurs modes de fonctionnement, l'interaction élus/citoyens, le mode d'élection des élus... Le champ d'une démarche constituante ne saurait avoir de limites. On pourrait inscrire dans la réflexion un certain nombre d'axes majeur structurant la démocratie directe.

S'agissant du fonctionnement des institutions, poser comme principe que l'assemblée délibérante est le seul lieu décisionnel de l'échelon communal à l'Assemblée nationale. Autre principe à retenir, le contrôle citoyen permanent sur les élus qui pourrait prendre différentes formes comme le mandat impératif, la démarche révocatoire (pétition puis vote des électeurs concernés par exemple.).

Il est aussi impératif d'ouvrir un débat concernant les différents modes de scrutin.

Le CNRS associé à plusieurs universités a testé dans plusieurs bureaux de vote quatre modes de scrutin : le vote par note, le vote par approbation, le vote par classement partiel appelé aussi vote alternatif. De cette expérience les chercheurs concluent que "(...) le mode de scrutin, quel qu'il soit, ne constitue jamais une méthode neutre pour désigner le vainqueur(...)". Au contraire, le choix d'un mode de scrutin façonne la démocratie dans lequel nous vivons.

Sur ce point le vote dit alternatif semble le plus convaincant.

Le système est le suivant.

Les électeurs sont appelés à classer par ordre de préférence tous les candidats. Si aucun candidat n'obtient la majorité au premier tour, le candidat qui a récolté le moins de suffrages

est éliminé.

Ceux qui avaient choisi en premier choix le candidat éliminé voient leur voix reportée sur le candidat qu'ils avaient choisi comme deuxième préférence. Le processus se poursuit jusqu'à se dégager une majorité absolue.

Ce mode de scrutin évacue tous les défauts du scrutin majoritaire à deux tours et celui relatif à l'élection présidentielle pratiquée actuellement.

Quelle démarche constituante ?

Celle-ci doit être cohérente avec les objectifs ci-dessus évoqués.

Il s'agit donc de faire en sorte que tous les citoyens et citoyenne soient associés à la démarche ce qui implique de fortes mesures organisationnelles.

Il faudrait marier expressions individuelles et expressions collectives se situant d'abord au niveau communal par deux moyens : ouvrir à l'image des cahiers de doléances des « cahiers d'exigence » accessibles à tous. Ces cahiers pourraient servir de base aux travaux d'une convention communale composée d'électeurs et électrices tirées au sort.

Pourrait se mettre en place une convention départementale aux participants tirés au sort chargée de faire une synthèse des travaux des conventions communales.

Toutes ces contributions départementales seraient reprises au sein d'une convention nationale ou assemblée constituante.

Le lecteur mesurera l'ampleur d'un tel ambitieux projet et les obstacles qui seront mis à sa réalisation.

Il ne pourra voir le jour sans un fort soutien populaire animé par l'ensemble des forces politiques progressistes de notre pays.

Comme à l'accoutumée, on conclura par une citation cette fois de Robespierre qui déclarait le 10 mai 1793 : « *Jusqu'ici l'art de gouverner n'a été que l'art de dépouiller et d'asservir le grand nombre au profit du petit nombre (...) les rois et les aristocrates ont très bien fait leur métier ; c'est à vous maintenant de faire le vôtre, c'est-à-dire rendre les hommes heureux et libres par les lois.* ».

Jean-Louis Gregoire



Regard

Dans son article "De la cave au grenier", page précédente, Jean-Louis Gregoire fait des propositions révolutionnaires pour transformer la constitution et le mode électif pour toutes assemblées délibératives.

Il reconnaît honnêtement que la réalisation de son ambitieux projet rencontrerait des obstacles. Mais ces derniers sont faits pour être surmontés. L'éducation populaire peut y contribuer. C'est même sa vocation contenue dans son titre. Son action doit être stimulante pour les partis de gauche qui se disent partisans d'une sixième République. Des « cahiers d'exigences » locaux à l'image des « cahiers de doléances » sont une idée à retenir. Ces cahiers auraient, quelles que soient leurs circonscriptions, le mérite démocratique de solliciter les avis des citoyennes et des citoyens. L'Anjou laïque, sur son territoire assigné, pourrait y participer en tant que collectif et, ses lecteurs, à titre personnel. Suite à l'article de Jean-Louis, par anticipation sur une éventualité heureuse, mais encore utopique, d'un débat ouvert à toutes les citoyennes et tous les citoyens, l'Anjou laïque ouvre ses colonnes à ses lecteurs qui souhaiteraient exposer quelques idées sur une nouvelle constitution d'une sixième République. Pour entamer ces échanges, je me permettrais d'énoncer, ici, quelques pistes. La première, hélas toujours minoritaire, serait de supprimer l'élection du président de la République au suffrage universel direct. Ce suffrage, relevant d'une forme de populisme, sous-tend une monarchie présidentielle avalisée par le peuple. La prédominance d'un exécutif fort voulu par Michel Debré (fidèle du général De Gaulle) fut renforcée par un alignement en durée du mandat présidentiel et du mandat législatif. L'élection du Président étant située en premier, elle devint, pour la majorité de l'électorat, l'élection reine. Une plus forte abstention lors des élections législatives l'atteste. À ce suffrage votent principalement, celles et ceux qui veulent donner une majorité parlementaire au président. Si, comme la dernière fois, ce schéma ne se réalise pas, l'article 49.3 à la disposition d'un Premier ou Première ministre choisi(e) par le Président permettra de passer en force. Ainsi, contre la volonté populaire, la réforme des retraites fut imposée sans qu'elle soit votée. Son adoption fut liée au maintien du gouvernement en place.

Une motion de censure contre le gouvernement dans une assemblée plurielle réunissant des groupes politiques de droite et de gauche opposés entre eux a peu de chance d'aboutir. L'article 49.3 n'est pas le seul à cadenciser le débat au profit de l'exécutif et au détriment de la démocratie. L'article 40 dispose que les propositions de lois et amendements ne sont recevables qu'à condition qu'ils ne remettent pas en cause l'équilibre budgétaire (diminution des ressources publiques ou aggravation de la charge publique). Même si les citoyennes et les citoyens manifestaient par des mouvements sociaux d'ampleur inédite



le souhait d'un changement sur un sujet précis, même si ce souhait était confirmé par des sondages, le carcan financier interdirait toute proposition de loi sociale innovante. Une majorité présidentielle permet, par ailleurs, de court-circuiter l'Assemblée nationale en permettant au gouvernement d'user des ordonnances (article 38) pendant un laps de temps. Le terme de « majorité présidentielle » n'est pas anodin. Il traduit une nécessaire stabilité politique pendant un mandat. N'oublions pas que la cinquième République s'est construite contre la quatrième République à qui il fut reproché, à juste raison, les renversements successifs de gouvernements par des coalitions hétéroclites. Au lieu de s'inspirer de l'Allemagne où un gouvernement ne peut être renversé que par une coalition s'engageant sur un programme de substitution, il fut proposé un régime fort concentré en une seule personne qui aurait rencontré le peuple pour l'incarner. Alors faut-il un président de la République ? La question peut se poser. Et s'il le fallait, il devrait être élu par les députés de la nation et sa fonction uniquement honorifique et représentative.

Le mode de scrutin

L'élection du président de la République au

suffrage universel direct dans un mode de scrutin majoritaire à deux tours induit pour le tour décisif où seuls deux candidats sont retenus des votes négatifs qui visent à plus éliminer qu'à choisir. C'est la même chose pour les législatives au scrutin uninominal à deux tours. Pour se maintenir, les candidats classés au-delà de la seconde place doivent obtenir un nombre de suffrages au moins égal à 12,5 % des électeurs inscrits. Cette barre relativement haute explique que le deuxième tour des législatives se réduit le plus souvent à des duels. Et, comme pour l'élection présidentielle, le vote au second tour peut être un refus plus qu'un choix. Ces scrutins, dits majoritaires, ont le défaut de ne pas refléter la pluralité des opinions. Il n'est pas très démocratique. Le mode de scrutin le plus juste est incontestablement le proportionnel où le nombre de sièges obtenus découle du nombre de voix recueillies. Pour faciliter les échanges entre les mandants et les mandataires, une proportionnelle au niveau départemental serait la plus adaptée. Les plus forts restes étant répartis sur des listes nationales. Après les élections, un accord déterminant un programme de gouvernement pourrait être conclu entre les représentants élus. Au-delà des initiatives gouvernementales, la suppression d'un président monarque pourrait faciliter des majorités d'idée. Une démocratie plus accomplie devrait se concilier avec des principes républicains hérités de la première Révolution française. Les républicains participant aux cahiers d'exigence décentralisés, pour ce faire, devront relire les préambules de la quatrième et cinquième république. Le fervent laïque devrait lui demander, la « constitutionnalisation » de l'article 1 et 2 de la loi de 1905 afin que la séparation de l'État et des Églises ne soit mise au rebut. Enfin pour le républicain et aussi démocrate, puisque selon Jean-Jacques Rousseau dans le contrat social, le peuple souverain ne peut être représenté que par lui-même, institutionnaliser les référendums d'initiative populaire. Voici quelques propositions pour une sixième République. À vos plumes !

Jack Proutt

Démocratie, dit-il

Le scandaleux passage en force du Grand Morpion dans la douloureuse bataille des retraites a eu au moins un aspect positif : tous les observateurs, avec diverses nuances, ont constaté une sérieuse atteinte à la prétention du régime en place d'être une « démocratie », et nombre d'entre eux, y compris le démocrate-chrétien "Ouest-France" dans un éditorial récent, n'y voient plus qu'une caricature. Et, de fait, comment serait-il possible d'employer un terme qui serait totalement vidé de son sens pour désigner le pouvoir d'un seul homme et de ses et complices et affidés, chargés d'exécuter, aveuglément et à n'importe quel prix, les oukases dictés par son bon plaisir ? Le roi est décidément bien nu – comme son bon ami Vlad le Terrible depuis trois jours ! Particulièrement révélatrices à cet égard sont les interrogations de la presse sur celui ou celle qui sera chargé(e), quand bon lui semblera, de succéder à dame Borne : quel nom pourra bien sortir des lèvres royales ?... Ses 68 millions de sujets (sans compter les innombrables sujets de mécontentement) n'ont bien évidemment rien à dire, et ils n'ont même pas le droit de savoir à quelle sauce ils vont être mangés... C'était il y a plus de soixante ans : le monde politique hexagonal, fort en émoi, se dressait comme un seul homme contre le projet gaullien de renforcer encore le pouvoir exé-

cutif par l'élection du leader máximo au suffrage universel. La constitution de 1958 était déjà clairement d'inspiration monarchique, puisqu'elle accordait une claire prééminence à l'exécutif sur le législatif, réduit au rôle



de simple chambre d'enregistrement. Mais l'élection au suffrage universel constituait un pas supplémentaire dans le rétablissement de la monarchie et un retour aux plébiscites bonapartistes, grâce auxquels le potentat, s'appuyant directement sur le bon peuple dûment conditionné, allait pouvoir s'octroyer les pleins pouvoirs au détriment des corps intermédiaires et des contre-pouvoirs envisageables. Malheureusement cette réforme potentiellement liberticide a été adoptée et, pendant six décennies, les électeurs, y compris ceux de gauche, ont semblé s'être résignés : le souvenir de la Quatrième République et de ses crises ministérielles à répétition semble

avoir suffi pour éliminer toute contestation de cette présidentialisation à outrance du nouveau régime, dont Mitterrand, jadis le plus féroce critique, a fini aussi par s'accommoder... à son profit !

Aujourd'hui, enfin, les bouches s'ouvrent, et les excès en tous genres du monarque/cow-boy à la verticalité assumée (et à la détestation désormais générale) nous obligent à ouvrir les yeux et à regarder Méduse en face : le terme de « démocratie » ne sert qu'à désigner le contraire de ce qu'il est supposé signifier, le pouvoir du peuple. Certes, l'immunité accordée au potentat n'a qu'un temps, et il lui faudra bien rendre des comptes... un jour lointain. Mais, pas plus que l'homme aux casseroles ou que Trump himself, il n'a de chances de finir ses jours derrière les barreaux : il peut dormir tranquille. Et pourtant, coup sur coup, il vient, d'un trait de plume, d'interdire un groupe d'associations écologistes et de rendre inoffensive une association, Anticor, qui lutte contre la corruption et qui, ce faisant, pouvait devenir dangereuse... C'est décidément un bien beau mot que celui de « démocratie ». Mais quel dommage que ce mot ne serve plus qu'à cacher les maux !

Pierre Michel

Macron, la messe à Marseille, l'évêque aux Buissonnets

Laïcité bafouée

AVRILLÉ

Les Buissonnets : « Un bel outil

La Région, principal financeur de ce nouvel établissement de l'enseignement catholique a inauguré le lycée des Buissonnets hier, avant que l'évêque d'Angers ne le bénisse.

Le ban et l'arrière-ban étaient conviés hier à l'inauguration du lycée professionnel Les Buissonnets, sur le Plateau Mayennais à Avrillé (notre édition du 5 septembre). Tous les intervenants de cette inauguration ont salué le travail du cabinet d'architectes angevins Jean-Pierre Crespy et Isabelle Aumont. Dans sa prise de parole, Philippe Trillot, le directeur diocésain, a résumé la longue aventure, semée d'embûches, qui amène, finalement, les invités à couper le ruban inaugural : « En 2008, je viens rencontrer Marc Laffineur, le député-maire d'Avrillé. Je souhaite écouler la vétusté de l'école du Champ-des-Martyrs. De son côté, Marc Laffineur me dit qu'il cherche un lycée à implanter dans le secteur de l'ancien aérodrome. J'étais venu lui passer une commande ! Depuis, l'enseignement catholique a posé les fondations d'un village éducatif dans ce Plateau Mayennais avec l'école maternelle et primaire Sainte-Colombe, le lycée Les Buissonnets, et à venir, une annexe du collège Saint-Charles. »



L'inauguration effectuée, Christelle Morançais, présidente de la Région, et Caroline Houssin-Salvetat, maire d'Avrillé, ont rencontré les élèves dans les salles de cours.

Ci-contre une partie d'un article paru le 22 Septembre 2023 dans le C.O.. Notre intention n'est pas de faire une publicité pour le quotidien, mais d'exprimer notre indignation à l'encontre du Conseil régional. Certes, un lycée technique, selon la loi Astier de 1919, peut recevoir sans limite des subventions publiques mais était-il nécessaire que Christelle Morançais, présidente de la Région, cite cet établissement comme un exemple à dupliquer. Si dans le privé un lycée d'enseignement général est souvent associé à un lycée technique, ce n'est pour faciliter les passerelles, mais pour que les parties communes extensibles bénéficient des largesses de la loi Astier. "Ce village de formation" en aurait-il, illégalement profité ? La bénédiction de l'évêque d'Angers suffirait-elle à pardonner ?

J. P.

Ne pas oublier



Depuis plus de 50 ans ils mènent une bataille pour rappeler la souffrance endurée par les gens du voyage, internés à Montreuil-Bellay.

L'annonce faite par la première ministre Élisabeth Borne, lundi 30 janvier 2023 fut accueillie avec une immense reconnaissance.

Enfin un musée, dédié à la mémoire des gens du voyage durant la 2e guerre mondiale, sera créé à Montreuil-Bellay. C'est l'aboutissement des combats menés depuis plus de 50 ans.

Au début des années soixante-dix Jacques Sigot, instituteur passionné d'histoire fut le premier à lever le voile sur le camp des Tsiganes de Montreuil-Bellay. Jean Richard « ma-



Monument de mémoire

nouche de France » comme il se définit, le rejoignit dans les années 1980. Le plus gros camp d'internement des Tsiganes en France près de 2000 personnes a séjourné ou transité par le camp de Montreuil pendant la Seconde Guerre mondiale selon Virginie Daudin directrice du Centre régional Résistance et Liberté CRRL. Sous Vichy le président de la République Albert Lebrun avait déjà ordonné dès le 6 avril 1940 « l'interdiction de circuler pour tous les individus sans domicile fixe, nomades et forains » afin de ne pas nuire aux déplacements des troupes et par crainte qu'ils ne deviennent des agents de l'ennemi. Ouvert en novembre 1940, il atteint un effectif maximum en août 1942 avec 1 084

internés. De nombreux internés vieillards et jeunes enfants furent victimes des difficiles conditions de vie. Ce n'est que le 16 janvier 1945 que les Tsiganes quittèrent le camp de Montreuil pour être expédiés vers d'autres camps, il fallait de la place pour recevoir de nouveaux internés victimes de cette guerre. Ainsi, le 20 janvier, arriva 796 civils allemands, dont 620 femmes et 71 enfants, arrêtés dans l'Alsace reconquise par l'armée du général Leclerc.

Ils n'ont plus peur

En 1990 François Mitterrand a eu beau choisir Montreuil-Bellay pour rendre officiel l'hommage aux victimes Tsiganes de la Seconde Guerre mondiale, les anciens internés et leur famille n'ont pas cherché à venir. Jean Richard Vice président de l'AMCT (les amis du camp de Tsiganes de Montreuil Bellay) et descendant des internés. Né en 1941 à Montreuil, ses parents s'étaient installés dans la commune pour échapper à l'ordre allemand d'arrêter les voyageurs, mais 16 personnes de sa famille furent internées. Il explique cette absence « En famille personne n'en parlait. On ne cherchait pas car nous respectons la parole des anciens. Eux qui sont morts avec la peur au ventre craignent qu'on revienne les reprendre ». Les

Tsiganes qui ne voulaient pas communiquer sur leur passé, n'hésitent plus à faire part de leur histoire à Jean Richard et à se réapproprier leur passé. Comme chaque année depuis 1990 le dernier samedi d'avril est la journée du souvenir tzigane. Le 28 avril 2007, la cérémonie officielle pour la sauvegarde de la mémoire organisée par l'AMCT et l'ADGVC 49 (association nationale des gens du voyage catholiques) a connu un succès avec un rassemblement important. L'AMCT a toujours eu la volonté de sauver ce camp d'une disparition physique. En grande partie détruites, les installations ont été vendues aux enchères et la végétation a envahi le terrain. Après 30 années de combat contre l'oubli le camp de

Montreuil-Bellay sera enfin inscrit aux Monuments historiques en juillet 2010. En octobre 2016 François Hollande, fut le premier président à se déplacer, pour rendre hommage aux Tsiganes internés et reconnaître la responsabilité de gouvernement. Un monument du souvenir "Instant nomade" œuvre signée Armelle Benoit est inauguré : des colonnes de briques colorées portant les 473 patronymes des internés dans le camp. La commémoration doit beaucoup à l'engagement personnel du député Dominique Raimbourg (fils de l'acteur Bourvil). Alors Président de la commission des lois à l'Assemblée il fit supprimer le livret de circulation anthropométrique qui devient le livret de circulation, imposé aux gens du voyage. « Les gens du voyage sont à considérer comme des Français à part entière et non comme des Français à part ». Aujourd'hui cet énorme travail mémoriel est collectif, soutenu par les élus de Montreuil-Bellay et par l'équipe du Centre régional Résistance et Liberté (CRRL) basé à Thouars dans les Deux-Sèvres.

Élisabeth Borne a donné un message fort « *Chaque élève devra suivant sa scolarité participer à la visite d'un lieu historique ou mémoriel en lien avec le racisme, l'antisémitisme ou anti-tziganisme. Car c'est dès l'enfance que des stéréotypes peuvent s'installer. C'est dans notre jeunesse que certaines théories du complot foisonnent. C'est aussi sur nos jeunes que les messages haineux des réseaux sociaux ont le plus d'effet* ». Jean Richard a déjà accueilli des scolaires pour la visite d'une exposition organisée par le CRRL. Le futur musée sera constitué d'un parcours adossé à une exposition permanente. L'échéance est fixée pour avant 2026. Il vivra en partenariat entre le CRRL de Thouars (Deux sèvres) et la mairie de Montreuil-Bellay.

Catherine Battreau

Atlas des Tsiganes Samuel Delépine
AMCT 2 016 éditions Maloloire

Culture et autogestion

De multiples initiatives hors de l'économie marchande dans tous les secteurs d'activité, notamment dans le domaine culturel, voient le jour dans notre pays à l'initiative de simples citoyens.

Celles-ci se développent en dehors du système institutionnel et sont peu mises en lumière dans la presse dominante.

Illustration locale de ce type d'initiative.

Cela se passe dans un ancien bâtiment industriel implanté dans une zone artisanale des Ponts de Cé.

Ce bâtiment abrite le collectif « Intérieur moquette » dont l'histoire débute en 2003.

Une vingtaine de groupes « chanson » se fédèrent et mutualisent leurs expériences.

Au fil du temps toutes les activités liées au spectacle, théâtre de rue, spectacles de rue,



danse, technique administration sont prises en compte par le collectif.

Afin de stocker son matériel, le collectif sollicite la municipalité des Ponts de Cé qui répond favorablement en mettant à disposition l'ancienne usine Canelle.

L'actuel local est choisi en 2018 et ses amé-

nagements intérieurs sont décidés dans une longue concertation entre la municipalité et le collectif.

C'est en 2019 que le collectif prend possession du local et l'aménage en fonction de ses besoins.

On trouve dans le bâtiment un grand lieu de stockage de tout le matériel nécessaire au spectacle : sonos, éclairage, câbles et instruments de musique, un atelier, deux studios d'enregistrement, un bureau et un coin cuisine/repos.

Comment ça fonctionne ?

Le collectif à l'occasion de sa structuration sous la forme d'association se définit ainsi :

Un collectif d'individus œuvrant dans le spectacle vivant. Ce collectif a pour objectif la "gestion commune d'un lieu de création et d'échanges artistiques".

Le collectif met en pratique l'autogestion d'un lieu de travail par ses membres sur la base des valeurs d'égalité, de partage et de solidarité.

Ainsi toutes les décisions sont prises en commun lors d'assemblées générales composées d'un représentant de chaque membre avec prise de décision au consensus et des référents sont désignés en fonction des tâches et des suivis à accomplir.

Les réservations des différents espaces de travail sont faites en ligne via un agenda commun sur internet.

La mise en commun est pratiquée qu'il s'agisse d'espaces, de matériel, de savoir et de savoir-faire ainsi que des échanges d'expériences qui créent de l'émulation.

Le collectif compte 77 adhérents d'un âge moyen de 41 ans dont 72 % de professionnels.

La coopération avec la politique culturelle de

la municipalité va au-delà d'une mise à disposition d'un lieu et l'implication du collectif va bien au-delà.

Ainsi 57 % des membres du collectif ont déjà joué sur le territoire de la commune des Ponts de Cé dans des lieux multiples : théâtre des Dames, festival les Traver'Cé, guinguette Rouge et Loire, écoles, Ehpad...



Tous les deux ans plus de la moitié des adhérents du collectif s'impliquent pour une « soirée moquette ».

Enfin d'autres initiatives sont menées comme un atelier fanfare pour enfants, un atelier cirque, un spectacle pour les dix ans de la médiathèque.

L'activité du collectif est marquée d'une double originalité : un fonctionnement autogestionnaire adossé à une coopération active avec la municipalité dans le cadre de sa politique culturelle.

Comment ne pas souhaiter longue vie à une telle initiative hors du commun ?

Jean-Louis Gregoire

Écoterrorisme ?

Il est certain que l'enquête de la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF) avait de quoi inquiéter les habitants des vallées Loire Authion. Sur 24 exploitations contrôlées, seule une était en conformité avec les pratiques agricoles liées à la culture de la mâche. Aussi les riverains s'étaient regroupés en collectif de défense. En octobre 2018 ils obtiennent la suspension d'un chantier de drainage d'une nouvelle parcelle. « Charrue avant

les bœufs » pour les agro-industriels, l'autorisation préfectorale d'exploitation n'était pas accordée que la terre était décapée les drains posés ... Le collectif mobilisait donc la population : Réunions publiques, distributions de tracts...

C'est lors d'un tractage qu'une camionnette non immatriculée, avec hommes cagoulés à bord, menaçait les « écolos » lançant des œufs à la figure, insultant copieusement. Les dirigeants de Primaloire, s'expliquant sur les

« irrégularités du chantier » déclaraient au journal Ouest France : « On n'est pas des bandits... On veut être des acteurs du territoire et que tout se passe bien ». La violence dans les conflits « écologiques » n'est pas nouvelle. Ce témoignage démontre que « l'écoterrorisme » est une notion très relative... et très politique.

A. P.

Pacte : dégradation, libéralisation de l'école

Le pacte équivaut à une dégradation professionnelle et à une libéralisation de l'école. Le président Macron avait promis dix pour cent d'augmentation pour les personnels en 2022 et l'exaspération salariale est forte dans le monde de l'éducation.

Il faut dire qu'après plus de dix ans de gel du point d'indice et une inflation devenue forte, la situation n'est plus tenable et charrie son lot de dégâts collatéraux : difficulté d'attractivité pour les concours, manque de reconnaissance, frein à l'engagement dans le métier et ressentiment social.

Mais surtout, le gouvernement a fait passer la loi sur la transformation de la fonction publique en 2019 applicable en 2022. Cette loi prévoit explicitement le développement des contractuels et des attaques contre le statut de la fonction publique. En matière salariale, il y a bien une augmentation particulièrement des débuts de carrières jusqu'à 300 euros par mois mais d'une trentaine d'euros au 8e échelon et rien après si ce n'est le doublement de la prime ISOE (indemnité de suivi des élèves) et une plus grande ouverture de la hors classe et de la classe exceptionnelle. Il y a bien là motif à division, à mise en concurrence, et fragilisation au sein des collectifs de personnels. Et il est bien question de cela avec le pacte : au-delà de la question salariale (il propose au final 5 % d'augmentation mais pas d'augmentation générale), il propose surtout une profonde dégradation du métier et une attaque radicale contre le statut de la fonction publique.

Le métier est profondément dégradé par une conception en termes de mission qui envahit de plus en plus le travail des personnels. Il s'agit de fixer des missions acceptées par le fonctionnaire volontaire en dehors de ses obligations de services. Dans le cas présent, les enseignants deviennent davantage interchangeables, affectés localement à une mission donnée in fine par le chef de service, le principal ou le proviseur. Il s'agit d'accepter des « briques » de missions, une première « le remplacement de courte durée » pour 18 heures, les « devoirs faits » pour 24 heures et les vacances apprenantes, chaque brique valant en gros 1 200 euros annuels. Et pour le premier degré, il s'agit de faire des cours de soutien en maths et français en collège à raison de deux heures par semaine. Il s'agit d'une dénaturation du métier qui consiste à « travailler plus pour gagner plus » en ac-

ceptant des missions en plus de son travail ordinaire. Surtout, s'il peut être concevable de remplacer localement des collègues en gardant la main, il s'agit de reprendre la main car l'enseignant-e signera un contrat dans lequel le ou la chef fixe les choses. En terme managérial, cela peut être dévastateur par un chantage à l'emploi du temps, à l'acceptation des réformes.

Car le plus important est sans doute l'irruption du contrat dans le statut. Il s'agit bien pour la première fois depuis la création du statut de la fonction publique en 1950 de la signature d'un contrat de travail par un fonctionnaire, dispositif ouvert par la loi de transformation de la fonction publique. On assiste là à une véritable dénaturation du statut. La mission est décidée localement sous la responsabilité du chef d'établissement (qui aura une prime de 1000 euros pour le premier pacte signé !). Cette réforme est un véritable cheval de Troie d'un certain nombre d'évolutions souhaitées par le gouvernement : une école ancrée dans son territoire avec des objectifs locaux et un financement de plus en plus local et des per-

La mission est décidée localement sous la responsabilité du chef d'établissement (qui aura une prime de 1000 euros pour le premier pacte signé !)

sonnels à la main d'un chef d'établissement dans le cadre d'un nouveau management assez proche de ce qui se fait dans l'enseignement privé. À ne pas toujours avoir voulu intégrer l'enseignement privé dans l'enseignement public, ce sont les dispositifs et méthodes du privé qui entre dans le public. Cette territorialisation de l'école est particulièrement grave. Car nous assistons non pas à une République des territoires comme cela a été longtemps le cas avec la prise en compte nécessaire des territoires et la liberté pédago-



gique des équipes pédagogiques mais à une mise en concurrence des équipes, des établissements et des territoires dans une libéralisation progressive qui a pour joli porte-drapeau : l'autonomie.

C'est pour ces raisons qu'une intersyndicale de l'éducation unanime s'oppose à ce Pacte destructeur des métiers et du sens de l'école. Car c'est aussi sous l'axe pédagogique qu'il est condamnable, forçant les professeurs des écoles à se réduire dans des soutiens en maths et français sans concertation avec les équipes du collège par exemple mais sur le temps scolaire quand même. Le ministère a d'ailleurs beaucoup de difficultés à mettre en place le dispositif dont il a augmenté la rémunération et annoncé la défiscalisation cette semaine pour attirer un peu plus de vocations.

L'intersyndicale et la FSU appellent les personnels à refuser la mise en place du Pacte et à ne signer aucun contrat en cette rentrée.

Christophe Hérou,
Co-secrétaire départemental FSU 49,
professeur au lycée du Bellay à Angers

Le privé est bien vu

Le SNESUP agit pour que l'enseignement supérieur reste un service public et ne soit pas marchandisé notamment par les instituts confessionnels.

La première recommandation de la Cour des comptes exprimée dans son rapport de janvier 2023 à l'attention du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR), est de « Veiller au respect de l'usage du terme "université" conformément au code de l'éducation en définissant précisément les contours de l'appellation dans l'intérêt premier des étudiants ». En effet plusieurs instituts et associations, notamment catholiques, usurpent cette appellation réservée aux établissements publics à caractère scientifique,

ments publics ne progressaient, elles, que de seulement 12 % en euros courants. Mais l'aide d'État la plus importante est indirecte et elle provient du financement accordé aux entreprises embauchant un apprenti. Avec 8 000 € pour un apprenti majeur (6 000 € à partir de septembre 2023), c'est une manne financière considérable que les formations privées récupèrent. Quatre-vingts pour cent des places en apprentissage déclarées sur la plate-forme d'affectation Parcoursup, le sont par des formations privées. C'est plus de 2 milliards d'euros de subventions indirectes qui sont ainsi accordées aux établissements privés, rien que pour les deux premières années de formation post-bac, très majoritairement en BTS mais également en "bachelor" formations non reconnues dont deux sont

vie et de la terre, mathématiques, lettres, histoire, langues, sciences de l'éducation, ... notamment dans les disciplines en tension.

Dégradation au bénéfice du privé

En 2022-2023, pour la première fois depuis plus de 13 ans, le nombre d'étudiants inscrits à l'Université d'Angers (UA) a baissé par rapport à l'année précédente. En effet, la croissance du nombre d'enseignants n'a pas suivi celle des étudiants et nous atteignons des taux d'encadrement que les responsables de formation ne souhaitent plus dégrader. L'UA est l'université pluridisciplinaire avec un secteur santé la moins bien dotée de France et le ministère ne nous a pas accordés les moyens de recruter des titulaires enseignants et personnels administratifs et techniques pour accueillir et faire réussir les générations du baby-boom de l'an 2000. Les effectifs d'étudiants ont cru de 37 % entre 2018 et 2022 alors que le nombre d'agents n'a lui progressé que de 9 % et même de seulement 1,5 % pour les titulaires. Ainsi asphyxiant l'université, face à la croissance du nombre d'étudiants de la région, qui devrait encore progresser puisque nous sommes un des départements de France où le taux de poursuite d'études post-bac est le plus faible, l'État impose à toujours plus d'étudiants de devoir se tourner vers les formations privées.

Frais d'inscription non divulgués

Dans les facultés libres de l'ouest, si deux Bachelors sur trois sont proposés en apprentissage, la plupart de ces formations post-bac, sont des Licences délivrées in situ avec l'aval et le concours de l'université d'Angers qui doit intégrer ces formations dans son offre et désigner des jurys pour les diplômes.

Les facultés libres de l'ouest proposent également 1 986 places en deuxième cycle sur la plate-forme « MonMaster » la plupart dans des formations de master également dispensées à l'Université d'Angers notamment dans des filières en tension comme en Psychologie.

Car, comme le précise Jean-Michel Jolion, « le graal, c'est d'obtenir le grade de licence ou de Master » pour ces formations privées afin de garantir aux étudiants et à leurs familles une reconnaissance du diplôme par l'État qui atteste d'un niveau de qualification qui demeure la meilleure protection contre le chômage. Relevons que ni sur « Parcoursup », ni sur « MonMaster » les frais d'inscription ne sont spécifiés.

Or ils peuvent atteindre 2 990 € à 7 500 €/an en licence selon la situation de la famille, 3 500 € à 7 550 €/an en Bachelor et de 3 475 €



culturel et professionnel (EPSCP). C'est notamment le cas de l'association Saint-Yves qui sous l'appellation Université catholique de l'ouest (UCO) prospère avec le soutien du ministère, des collectivités territoriales et de l'université d'Angers.

En effet sous la direction de Frédérique Vidal, ministre de l'ESR (Enseignement Supérieur et de la Recherche), lors du premier quinquennat d'Emmanuel Macron, les établissements privés ont connu une progression spectaculaire, dopée d'une part par des financements publics sans précédents, des réglementations et des dispositifs très favorables et par une austérité imposée aux établissements publics.

Avantages directs et non directs

Entre 2017 et 2023, les subventions de l'État aux établissements privés ont progressé de 20 % quand celles accordées aux établisse-

ments publics ne progressaient, elles, que de seulement 12 % en euros courants. Mais l'aide d'État la plus importante est indirecte et elle provient du financement accordé aux entreprises embauchant un apprenti. Avec 8 000 € pour un apprenti majeur (6 000 € à partir de septembre 2023), c'est une manne financière considérable que les formations privées récupèrent. Quatre-vingts pour cent des places en apprentissage déclarées sur la plate-forme d'affectation Parcoursup, le sont par des formations privées. C'est plus de 2 milliards d'euros de subventions indirectes qui sont ainsi accordées aux établissements privés, rien que pour les deux premières années de formation post-bac, très majoritairement en BTS mais également en "bachelor" formations non reconnues dont deux sont

Accord tacite non respecté

Les facultés libres de l'ouest de l'association Saint-Yves ouvrent 3 574 places en première année du premier cycle post-bac sur 7 sites (Brest, Guingamp, Arradon, Laval, Nantes, Angers et Niort) dont 2 053 à Angers dans des disciplines à l'origine complémentaires de celles proposées par l'Université d'Angers musicologie, art plastique, information et communication, sciences politiques, théologie, STAPS, histoire de l'art et archéologie, ... – mais dispensées dans les autres universités de la région – et maintenant également dans des disciplines concurrentes de l'offre du service public, santé, psychologie, droit, économie, gestion, biologie, sciences de la

à 8 000 €/an en Master.

Et pour généraliser cette marchandisation des études supérieures, le gouvernement précédent Vidal-Philippe a produit le 19 avril 2019 un arrêté qui augmente les frais de scolarité pour les étudiants étrangers non communautaires à hauteur de 2 770 € en Licence et de 3 770 € en Master dans les universités. Voilà qui rend plus aisé la perception de frais de scolarité pour cette partie de la population estudiantine. Or les facultés catholiques accueillent un nombre significatif d'étudiants étrangers (15 %). Heureusement, jusqu'à ce jour l'université d'Angers comme la plupart des établissements publics nationaux ont refusé d'appliquer ces frais différenciés et perçoivent les mêmes frais pour tous les étudiants quelles que soient leurs nationalités.

Le rôle des politiques locaux

Les collectivités territoriales, Région, départements et Aglo ou métropole contribuent au financement de l'ESR car elles reconnaissent leur apport non seulement économique et également culturel, social et économique au service de l'émancipation des citoyens et du développement des acteurs socio-économiques. C'est notamment le cas d'Angers Loire Métropole.

Il est temps que nos responsables politiques locaux soutiennent les services publics de l'enseignement supérieur et de la recherche sur notre territoire. Mais, nous n'en prenons malheureusement pas le chemin, la région Pays de la Loire, chef de file des collectivités dans le domaine de l'ESR, vient de dénoncer les contrats pluriannuels qu'elle signait

auparavant avec les 3 universités ligériennes (Angers, Le Mans et Nantes). L'objectif est de faire des économies

Complicité des présidents

L'Université Catholique de l'Ouest

- Parce qu'elle n'est pas université ne peut pas délivrer seul des diplômes d'État. Elle doit obtenir le soutien d'une université.

- La Catho est une université pontificale, donc placée sous l'autorité d'un État étranger : le Vatican. Elle fut créée en 1875 par Mgr Frépel évêque d'Angers. C'est d'abord une faculté de droit. Depuis elle connut une expansion hors norme. Lors des soixante-dix années suivantes, plusieurs établissements d'enseignement supérieur sont créés et complètent l'enseignement proposé : en 1898, l'École supérieure d'agriculture et de viticulture, future École supérieure d'agriculture (ESA), par le R.P. Ernest Vétillard ; en octobre 1909, l'École des sciences commerciales (ESSCA) ; en 1947, le Centre de langue et civilisation françaises pour étrangers ; en 1950 c'est la création de l'École technique supérieure de chimie de l'Ouest (ETSCO) et en 1956 de l'École supérieure d'électronique

de l'Ouest (ESEO)

- En 2007, le rectorat la met en demeure de ne plus utiliser le nom « université ».

Elle fait partie, avec les autres instituts catholiques, des premières facultés privées de France fondées dans le sillage de la loi La-boulaye de juillet 1875 sur l'enseignement libre.

- À l'origine les diplômes de l'Association Saint Yves étaient « complémentaires » de

ceux délivrés par l'UA en Anjou (c'est le cas de l'UFRAPS/STAPS) mais depuis plusieurs années et face à l'incapacité de l'UA publique d'augmenter ses capacités d'accueil notamment dans les filières en tension faute de moyens pour recruter des personnels enseignants, administratifs et techniques, elle a ouvert des formations en Psycho, en Droit, en gestion. . . , Cela s'est fait avec l'assen-

timent des présidences successives de l'Université d'Angers.

Hervé Christophol,
snesup



Mgr Frépel

Macron (président) et le pape

La messe du pape, un domaine réservé du président ?

Le président de la République, ès-qualité, a-t-il sa place à la messe conduite par le pape au vélodrome de Marseille le 23 septembre 2023 ? Peut-il ainsi transgresser la laïcité principe constitutionnel fondamental défini dans la loi de séparation des Églises et de l'État dont il est le premier garant ? Par sa présence officielle, non motivée par une obligation politique, le président ignorerait délibérément ses impératifs de neutralité « l'État ne reconnaît... aucun culte... ». Il peut ainsi créer une nouvelle brèche dans la loi du 9 décembre 1905.

Cette dérive présidentielle inacceptable et cette laïcité disjonctive balance entre renoncements institutionnels, aggravation du financement du dualisme scolaire au profit presque exclusif du même culte, surenchère sur la visibilité et la reconnaissance d'une religion et, par contre, nécessaire et légitime exigence de neutralité pour d'autres cultes dans le service public

d'éducation, tout particulièrement. Il est temps de sortir, une fois pour toutes de l'équivoque sélective institutionnelle autour du principe constitutionnel de laïcité qui



ne peut, non plus, être un œcuménisme ou une posture interconvictionnelle. Au nom du principe fondamental de liberté de conscience, notre République ne connaît que des citoyens non assignés à appartenir institutionnellement à une communauté.

Humeur

En France, la laïcité est un principe qui distingue le pouvoir politique de toutes les organisations religieuses. L'État représenté par tous les responsables institutionnels et agents publics doit rester impartial. Ainsi, il garantit le primat de la liberté de conscience dont la liberté de conviction et de culte à toutes et tous. L'État et toutes ses composantes ne placent aucune opinion au-dessus des autres, aucun culte au-dessus des autres. Exclusivement de cette façon, il construit l'égalité républicaine. L'obligation de respecter les principes constitutionnels est la meilleure assurance que la liberté, les droits et la sécurité de chacun d'eux soient garantis de manière effective.

La laïcité peut seule rassembler pour réaffirmer la République autour de ses principes de liberté, d'égalité et de fraternité.

Eddy Khaldi

18 septembre 2023

Le tribunal ne mâche pas ses mots

Avec mon voisin Michel, infatigable cycliste, nous aimons répéter un petit circuit peu chronophage qui d'Angers par Brain Sur l'Authion, nous emmène agréablement en bord de Loire.

Venant de Trélazé, par petite brise latérale peu résistante à nos efforts nous abordions l'entrée de Brain. À notre droite, un tracteur épandait. Deux bras largement déployés (atomiseurs en langage technique) pulvérisaient un produit au-dessus de plusieurs plates-bandes sableuses d'une rectitude et platitude si parfaites qu'on doute de la destination maraîchère de ces terrains. La brise légère était-elle supérieure à 3 beauforts (12 à 19 km / h) ? Non, car la pulvérisation n'aurait pu se faire sans contrevenir à la loi... Cependant le produit très volatil s'amusant du vent légèrement souffleur franchit sans demander permission les limites des anciennes pépinières Levavasseur exploitées désormais par la société « Primaloire ».

Coupable et condamné

Tandis que Michel tousse, déjà les yeux me piquent. Agacement de Michel qui peste et crachote : « Ça va encore être bon ce qu'ils vont nous faire manger ! » Heureusement nous pédalons fort (cela peut nous arriver) et serons peu exposés. Ce ne fut pas le cas le 9 octobre 2018, pour 61 personnes de la commune dont 17 hospitalisées au CHU d'Angers. Diagnostic précis : intoxication au Métam-sodium ce puissant désinfectant des sols utilisable « par dérogation depuis 2009. » Trois jours plus tard, le 12 octobre la société Primaloire recommençait l'aspersion, mais cette fois-ci en contaminant le lycée professionnel de Narcé. C'en était trop. La puissance publique interdisait (enfin) l'utilisation du « nettoyeur » et ce 22 mai 2023 (5 ans après les faits) le tribunal condamnait la société de maraîchage à 50 000 euros d'amende.

Des agro-industriels dont les casseroles tintinnabulent régulièrement

Ils sont trois à fondre sur les terres de notre vallée de la Loire, du pays nantais (+24 %) jusqu'au Saumurois (+17 %). « Gallon, Vinet, Primaloire ». En effet pour contrer l'interdiction du phytosanitaire il faut diminuer les fréquences des récoltes (deux par an au lieu de quatre) donc multiplier les surfaces pour produire autant. 330 ha de Brain sur l'Authion sont désormais propriété de Primaloire. La société nantaise de Jean François Vinet, « le muguet et les légumes », est une habituée des

prétoires. 2017 condamnées pour « tromperie sur la marchandise. » 800 000 concombres hollandaises réétiquetées « made in France » Condamnation en 2021 pour arrachage non autorisé de 430 mètres de haies avec destruction d'espèces animales (Pays de Retz). 2000 euros d'amende. Condamnation encore en 2022 pour assèchement d'une zone humide « protégée » du côté de Machecoul, 10 ha classés depuis 2013 pour des raisons écologiques, botaniques, zoologiques limnologiques, et hydrologiques. Sanction : 10 000 euros d'amende et obligation de remise en état du site... En cours d'instruction pour une « atteinte environnementale » en Vendée, la SCI L'Ajouère. Quatre serres



géantes pompeuses comme 2 500 personnes sur un territoire en alerte « sécheresse ». Ajoutons pour faire bonne mesure un emploi de personnes immigrées peu respectueux et des soupçons (fondés) d'utilisation de « mauvais bois » pour les chaudières des serres.

La SAFER...Les affaires, elle sait faire ?

À « La Chevrolrière » c'est Karl Bastien Gallon de la société de maraîchage Philibertine qui est à la manœuvre. 280 ha d'un seul morceau, mais pour 2 millions d'euros quand même. Les Safer ont été créées par la loi d'orientation agricole du 5 août 1960. Leurs objectifs initiaux consistaient à réorganiser les exploitations agricoles, dans le cadre de la mise en place d'une agriculture plus productive, et, « à installer des jeunes. » Le maire (LR) de l'endroit déplore que « La Safer s'obstine à mépriser les collectivités ». Il digère mal le refus opposé à la candidature de la commune, qui souhaitait racheter « 20 ha englobant les étangs, reliés à la nappe phréatique et au ruisseau de la Chaussée »,

explique le maire, Johann Boblin. Pour quoi faire ? « Ce cours d'eau est considéré comme prioritaire par l'État, l'Agence de l'eau et le Département pour la qualité et la ressource. L'idée était de préserver ces espaces naturels en recréant un maillage bocager, et en faisant en sorte que les cultures ne viennent pas le polluer. Ces étangs sont une chance, on ne souhaitait pas qu'ils soient laissés aux mains d'une seule société ». L'association des maires de Loire Atlantique confirme. L'adjoint au maire (Renaissance) de Loire Authion observe lui aussi les contournements de la loi et n'y peut mais Contre « Gallon » un collectif d'agriculteurs s'insurge : « Les terres de sable du Motois sont propices au

maraîchage. C'est la campagne chevroline qui risque de s'industrialiser, sans plantations de haies, qui plus est. Depuis que la SAFER n'est plus financée par l'État, elle prend des commissions sur les ventes et les terres agricoles ne font qu'augmenter. Avec cette manière de faire, la SAFER 44 vend notre agriculture traditionnelle à des entreprises industrielles. » Tout cela risque d'arriver en terres angevines, la logique des nuisances est en route, « GAP » (Grands Abris Plastique), ensablement des sols, assèchement, fongicides, pesticides, acides... « une hérésie agronomique » profits pour quelques-uns, pertes sociales et environnementales pour les autres. Comme dirait le grand inspirateur des élus « Les Républicains » comme « Renaissance » : « Le capitalisme du point de vue de l'homme n'offre pas de solutions satisfaisantes » (Charles de Gaulle).

Alain Paquereau

"Provinciale"

Compte rendu de la soirée du 12 juin aux Trois-Mâts, consacrée au livre de Catherine Caillé-Coutant : *Provinciale* (Vérone Editions, 2022)

Espaces Marx Anjou tenait à donner la parole à Catherine afin de présenter son livre aux adhérents et sympathisants de l'association. Catherine a été parmi les fondateurs, en 1998, de cet espace de réflexion et de confrontation d'idées, puis en a assuré la fonction de trésorière jusqu'en 2017.

Lire son roman, c'est se plonger dans la construction d'un musée des Arts et Traditions Populaires à Fortrouz, petite ville marquée par l'extraction de l'ardoise. Toute ressemblance avec Trélazé étant parfaitement assumée par l'autrice ! Du projet élaboré par quelques militants à la réalisation finale, on suit étape par étape l'avancement des ré-

personnels ou familiaux évoquant les manières de vivre des gens modestes qui ont construit l'histoire de Fortrouz. Les membres de l'association sont fiers de leur diversité : anciens mineurs ou instituteurs, syndicalistes, immigrés, descendants d'immigrés, militants politiques anar, cocos ou socialistes, élus municipaux, fonctionnaires territoriaux, jeunes désœuvrés, ouvriers ou employés... Ils tiennent aux règles de démocratie directe. Le consensus est systématiquement recherché et la parole librement donnée à tout un chacun : celle de l'aide soignante peu sûre d'elle et battue par son mari compte autant que celle de l'universitaire venu prêter main-forte à la construction du projet.

Les existences et les idées contradictoires se frottent les unes aux autres. C'est souvent le bazar dans les réunions. Chacun s'engage dans le projet avec ses propres convictions, ses angoisses, ses espoirs. Des liens d'amitié et d'amour se tissent.

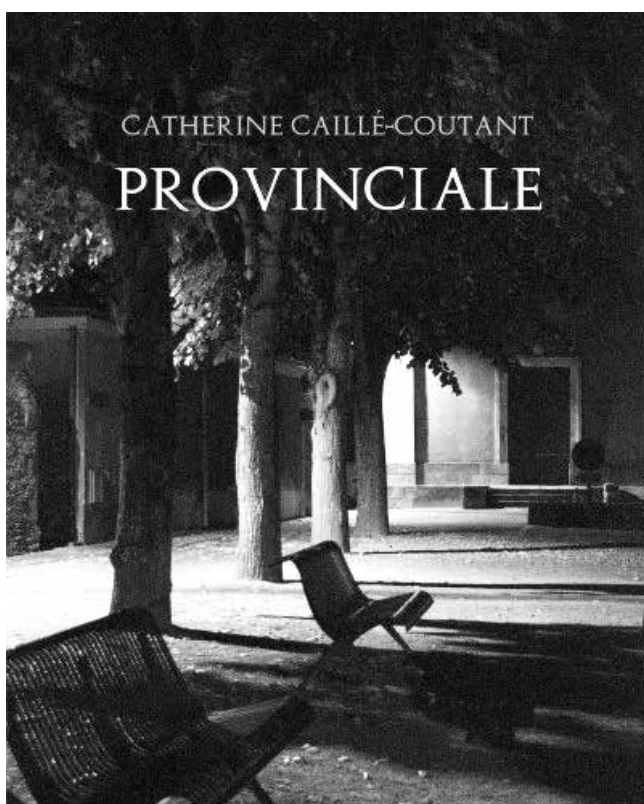
« Toute ressemblance avec des personnages et des lieux existants... » : Catherine Caillé-Coutant a largement puisé dans les archives du conseil municipal trélazéen pour rendre compte du climat politique local et l'intégrer dans un contexte national, voire international. Son travail d'écriture ne consiste pourtant pas à nous asséner des cours d'histoire, de sociologie, ou de science politique, mais à donner la parole à tous les protagonistes de cette grande aventure collective. Il en résulte un récit mosaïque écrit par une vingtaine de personnes apportant chacune leur point de vue personnel sur l'histoire en train de se faire.

C'est un vivant témoignage des rapports sociaux ainsi que des contradictions qui travaillent notre société actuelle : diversité des rapports hommes-femmes ; expérience de la démocratie par des personnes se sentant souvent illégitimes ; difficulté de compréhension et de relation entre personnes de niveaux d'instruction inégaux ; articulation entre identité, culture et immigration ; centralité et ambiguïté du travail dans la vie des gens : à la fois lieu de souffrances et d'émancipation ; articulation entre les problématiques politiques locales et nationales (laïcité, montée

du racisme...).

On peut discuter du genre d'écriture ici présente : entre l'écriture « engagée », où le récit participe au mouvement des événements contemporains, et l'écriture « de repli », où la distance est recherchée, Catherine Caillé-Coutant ne revendique aucune posture. Mais son récit, en faisant parler librement des acteurs considérés comme invisibles, montre à tout lecteur attentif qu'il en apprendra beaucoup en se mettant à l'école de la classe ouvrière.

Ludovic Mezey



flexions, de la participation des uns et des autres, et des décisions prises.

Tout démarre en 2000 de l'idée de quelques femmes, qui embarquent leurs hommes dans un projet particulièrement généreux : « réunir tout ce qui touche à notre petite histoire fortrouzine, tous les objets qui évoquent nos origines, notre passé ». Et les origines de Fortrouz sont riches ! « Notre passé », c'est celui des « petites gens », marqué par l'extraction et la transformation de l'ardoise, donc par le travail ouvrier, le syndicalisme, l'immigration ouvrière de la fin XIXe – début XXe, etc. Une association est créée, où chacun arrive avec ses envies, ses idées... puis des objets

Quatrième de couverture

Fortrouz, petite commune minière, accueillante aux émigrés de l'intérieur - Bretons, gens de l'Est -, et aux étrangers - Polonais, Espagnols, Portugais, Maghrébins, Turcs - amorce des changements profonds à l'aube du troisième millénaire. Des habitants, associés dans Mémoire de la Ville, collectent des objets évocateurs de leur passé, en vue de créer un musée. Réussiront-ils à convaincre la municipalité de soutenir leur projet et particulièrement le maire, personnalité inquiétante régnant sur un Conseil aux ordres ? L'autrice, d'origine parisienne et professeure de lettres classiques en Bretagne puis en Normandie et enfin en Anjou où elle se consacre à l'écriture, s'amuse à présenter des personnages hauts en couleur, de tous milieux, en vous promenant dans une ville ouvrière attachante : provinciale, oui, ancrée dans la France, liée à la Capitale et à bien d'autres lieux, aux événements nationaux et internationaux, aussi. Née en 1938 à Paris, Catherine Caillé-Coutant devient professeure de lettres classiques après des études à la Sorbonne. Elle enseigne en lycées et collèges successivement en Bretagne, en Normandie et dans le Maine et Loire. Son intérêt pour la pédagogie lui vaut l'obtention du titre de docteur de l'université grâce à une thèse en Sciences de l'éducation. Elle prend sa retraite en 1993. Éprise de l'écriture depuis l'enfance, elle poursuit ses travaux tout en maintenant ses engagements de toujours : syndicaux, associatifs et politiques. Actuellement elle anime un atelier d'écriture dans une maison de quartier d'Angers.

Systeme métrique

La Révolution française nous légua la guillotine sur proposition du docteur et député parisien Joseph Ignace Guillotin. Elle devait assurer l'égalité entre les condamnés à mort quel que soit leur rang social, sans leur infliger de tortures ou de souffrances supplémentaires. Avant cette invention une autre raison pouvait vous faire perdre la tête au sens figuré cette fois-ci. Les unités de mesures, longueurs, surfaces, volumes, masses,....., différaient selon votre région d'origine ou votre profession. Convertir une unité dans une autre relevait de l'exploit scientifique.

Ce système chaotique, sujet à la fraude, étouffait le commerce intérieur et extérieur. L'assemblée nationale accepta qu'une norme immuable fournisse l'unité de mesure de base et confia à l'Académie des sciences le soin de la déterminer. Le gouvernement républicain promit au peuple de France une loi, un poids et une mesure. Quelques exemples pour vous donner une idée de la complexité des unités de longueur, surface et volume dans l'Ancien Régime .

Unités de longueur évaluées en pied du roi, environ 33 cm :

- le point du roi, 1/1728 pied du roi, 0,189 mm, à noter que le point typographique encore utilisé de nos jours vaut 2 points du roi.
- le pouce du roi, 1/12 pied du roi.

- le lieu de Paris, 12000 pieds du roi, 3,898 km.
- le lieu des Postes, 13200 pieds du roi, 4,288 km.

Unités de surface évaluées en pied carré :

- la toise carré, 36 pieds du roi carré, 3,798 m².
- l'arpent des eaux et forêts, 48400 pieds du roi carré, 0,511 ha.

Un des rares mots d'origine gauloise qui existe encore dans le français.

- le journal, ancienne unité traditionnelle de superficie, correspondant en principe à l'étendue qu'une personne ou un attelage pouvait travailler dans la journée, variable suivant les régions et plus ou moins équivalent à 1/3 à 1/2 ha.

Pour les volumes citons pour notre culture la pinte qui vaut 48 pouce cube, environ 0,952 l, à ne pas confondre avec la pinte anglaise des pubs et qui ne vaut que 0,568 l. Pour la contenance des tonneaux mentionnons aussi le muid , 270 l à Paris et à Besançon, 700 l à Lunel et en Languedoc et 1280 l à Reims en Champagne.

Le mètre

Les membres de l'Académie des sciences prirent deux décisions. Pour simplifier les conversions, ils adoptèrent une échelle décimale pour toutes les unités. L'unité de longueur de base, le mètre se référera à une grandeur universelle considérée comme immuable, le méridien terrestre. En inversant la définition adoptée, apprise à l'école dans le temps, le quart de la dix millionième partie du méridien terrestre, tout le monde pouvait en déduire la circonférence de notre planète, 40000 km. En pleine Terreur, l'Assemblée nationale chargea deux astronomes, Jean-Baptiste Delambre et Pierre Méchain de mesurer, par triangulation, ce méridien entre Dunkerque et Barcelone, sur près de 1100 kilo-

mètres . Après de multiples aventures, et plus de dix années de travail, la France adopta le mètre le 7 avril 1795. À partir du 1er janvier 1840, le système métrique est rendu obligatoire en France. Le 1er septembre 1869, Napoléon III crée une commission scientifique internationale pour propager l'usage du système métrique. Elle devient en 1875 le Bureau International des poids et mesures – BIPM – au-

quel adhèrent alors dix-sept États. Il a pour première mission la fabrication en platine iridié des étalons internationaux du mètre et du kilogramme. De nos jours, le pavillon de Breteuil à Sèvres siège du BIPM, détient toujours un exemplaire de chaque qui servait d'étalon primaire. Les progrès de la science et des techniques demandent une précision que ne peut plus lui fournir un modèle en platine

iridié. Depuis Einstein on sait que la vitesse de la lumière est une constante véritablement universelle. Elle sert à la nouvelle définition du mètre : longueur du trajet de la lumière dans le vide par pendant 1/299 792 458 de seconde. Cela suppose une définition précise de la seconde que nous verrons dans le prochain paragraphe.

En 1799, avec le premier prototype du mètre en platine, la précision atteignait le centième de mm. De nos jours, avec la nouvelle définition, elle approche le dixième de millionième de mm, l'améliorant d'un facteur 100000.

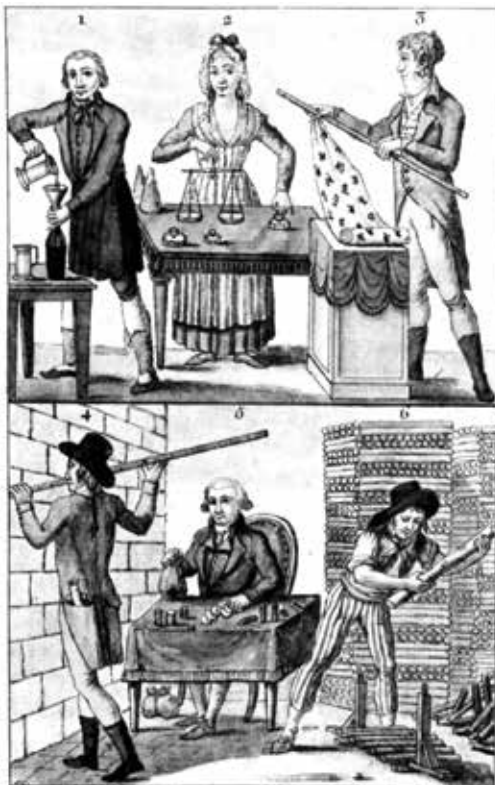
La seconde

Remarque pour débiter. La mesure du temps échappe au système décimal. Il utilise un système sexagésimal, base 60. Une minute vaut 60 secondes, une heure vaut 60 minutes. En 1793 les députés de la première République tentèrent bien d'instaurer une division décimale du temps, une minute de 100 secondes et une heure de 100 minutes. La tradition héritée de la civilisation babylonienne, qui perdure jusqu'à nos jours, y compris pour les angles, fut la plus forte.

Revenons à la seconde et à sa définition. Comme le mètre, elle utilisait initialement une grandeur liée à la Terre. La première Conférence générale des poids et mesures décida en 1889, selon les connaissances et les possibilités techniques de l'époque, que la seconde serait la durée correspondant à la fraction 1/86400 du jour solaire moyen. On s'aperçut que des variations, dues principalement aux marées, existaient dans la rotation de la Terre autour de son axe. Pour gagner en précision, en 1956 on remplaça la rotation de la Terre autour de son axe par sa course autour du soleil. La seconde devint la durée de la fraction 1/31 556 925,974 7 de l'année tropique 1900. C'est le temps des éphémérides. Toujours à la recherche d'une meilleure précision la 13e Conférence générale des poids et mesures rattacha la seconde à une propriété de la matière jugée plus stable. En 1967, elle fixa une seconde comme la durée égale à 9 192 631 770 oscillations de la transition hyperfine de l'état fondamental de l'atome de césium 133 non perturbé. Pour plus de détails, merci de vous reporter à votre livre de sciences physiques favori. De nos jours, l'exactitude sur la durée d'une seconde obtenue avec des horloges atomiques va jusqu'à la 14e décimale, améliorant là aussi, la précision d'un facteur 100000 par rapport à celle du temps des éphémérides.

Le kilogramme

Troisième unité fondamentale : le kilo-



gramme. Dans l'Ancien régime, en règle générale, l'unité était la livre poids de marc qui équivalait à environ 489 gr. Alors que les unités de longueur utilisaient un système à base 6, dans le cas des masses la base 8 prévalait. À Paris, la livre se subdivisait en 16 onces, l'once en 8 gros et le gros en 8 grains. Pour simplifier les échanges, à Lyon la livre comprenait 13 onces trois quarts, à Toulouse 13,5 et à Bourges 15. En pharmacie, la livre médicale n'affichait que 337 gr. Inutile d'insister sur les difficultés qu'engendrait pour le commerce un tel système. Petite remarque au passage, survivance des anciennes unités, il vous



Kilogramme étalon

arrive sans doute encore de réclamer à votre commerçant favori une livre d'un produit ou de voir sur le marché le prix d'une livre de cerises. Elles semblent moins chères ! Client et commerçant comprennent qu'il s'agit maintenant de 500 gr. Toujours dans la volonté de se rattacher à une grandeur universelle, la masse d'un litre d'eau pure à 4°C servira de référence au kilogramme. En réalité le prototype

international du kilogramme en platine iridié, déposé au pavillon de Breteuil à Sèvres possède une masse égale à celle de 1,000025 litre d'eau pure. Malgré toutes les précautions prises, les étalonnages périodiques et les comparaisons avec d'autres étalons nationaux montrent des variations de la masse du prototype international pouvant atteindre 50 µgr, leur cause restant inconnue. Ces variations posent un problème important car de nombreuses autres unités sont rattachées au kg : le Newton (N) unité de force, le Joule (J) unité d'énergie, et toutes les unités électriques (V, A, ...). Si le kg change, elles changent aussi. En octobre 2011 la Conférence générale des poids et mesures a adopté l'idée d'une définition du kg basée sur une constante universelle considérée comme pérenne, la constante de Planck dont la valeur est fixée définitivement à l'instar de la vitesse de la lumière. Aucune des méthodes développées dans les différents laboratoires internationaux ne donne encore à ce jour la précision requise.

Système MKS

Aujourd'hui à la place de système métrique, on parle de système MKS, mètre, kilogramme, seconde pour rappeler les trois unités de base ou de système SI pour système international. Son adoption est quasi universelle. Seuls six pays ne l'ont pas choisi officiellement, les USA, la Birmanie, le Liberia, Palaos, les îles Marshall, les États fédérés de Micronésie. C'est le système légal d'unités de mesures en France. À ce sujet on peut se demander pourquoi la taille des écrans de PC portable se décline en pouces, 1 pouce = 2,54 cm, alors qu'elle s'exprime en cm pour les téléviseurs. Certaines professions utilisent des unités spécifiques mieux adaptées à leur activité. En joaillerie, le carat, unité de masse utilisée pour les pierres précieuses, est un sous-multiple du kilogramme. La 4^e Conférence générale des poids et mesures, en 1907, définit le carat comme la masse d'un

gemme égale à 200 mg, soit 5 carats pour 1 gramme.

Pour terminer

Deux exemples pour montrer les risques engendrés par l'utilisation de systèmes d'unités différents.

En 1970, le Canada adopte le système métrique. En 1983, la société Air Canada donne le feu vert à un de ses avions pour décoller, le premier à utiliser le système métrique. Les pilotes se rendent compte en plein vol, que le réservoir de carburant est vide. Au sol, l'équipage s'est servi de jauges graduées pour mesurer la quantité de carburant dans le réservoir. Leurs mesures qu'ils pensaient être des livres étaient en fait des litres. Seule la moitié du réservoir était remplie. Heureusement, l'avion se posa sans accrocs sur une autoroute.

À petites causes grands effets. Une confusion entre les pieds et les mètres, erreur de collégien, entraîna en septembre 1999 la perte de la sonde Mars Climate Orbiter, un engin de 120 millions de dollars. Une première équipe d'ingénieurs utilisait le système métrique, adopté officiellement par la NASA, alors qu'une seconde calculait avec des inches, des pieds et des livres. À l'entrée en orbite autour de Mars, au lieu de survoler la planète rouge à plus de 80 kilomètres, elle descendit en dessous de 65 km, altitude fatale.

Yves Mulet Marquis

Pour en savoir plus, sur le site du BIPM et du Laboratoire National d'Essais consulter : www.bipm.org/fr/history-si/second www.bipm.org/fr/committees/cg/cgpm/26-2018/resolution-1 www.bipm.org/fr/committees/cg/cgpm/13-1967/resolution-1 metrologie-francaise.lne.fr/fr/metrologie/evolution-du-si metrologie-francaise.lne.fr/fr/metrologie/quest-ce-que-la-metrologie

École publique, école d'excellence

Les détracteurs de l'école publique soutiennent que le choix de l'école privée tient à la qualité de l'enseignement dispensé alors qu'il relève avant tout d'une stratégie d'entre-soi et d'évitement de la mixité sociale (voir AL 144-page 13). Notre école, l'école publique, accueille tous les enfants, gratuitement sans distinction de nationalité, de conviction ni de religion, pour les amener au meilleur de leurs possibilités et même au-delà. N'hésitons pas à proclamer haut et fort qu'il s'agit d'une école d'excellence. Alain Aspect, prix Nobel de physique 2022



Laïcité

avec deux colauréats, est un pur enfant de l'école publique. Fils d'instituteurs public, sa scolarité primaire se déroula à l'école publique d'Astaffort, commune de 2000 habitants du Lot-et-Garonne. Élève du lycée public Palissy d'Agen, Alain Aspect rendra hommage à son professeur de physique, Monsieur Hirsch qui sut lui donner le goût de cette matière ce qui des années plus tard, bien entendu grâce aussi à ses qualités personnelles, le conduira au prix Nobel. L'exemple n'est pas unique.

YMM

La France en Afrique : la fin de 100 ans d'histoire

Le n° 143 de l'AL a consacré un article à l'évolution conflictuelle des relations entre la France et le Mali. En 2013, le président Hollande était accueilli triomphalement à Tombouctou libérée par l'armée française du joug de groupes islamistes qui y avaient imposé la charia

En 2022, presque 10 ans plus tard, les Maliens réclamèrent le départ de l'armée française, la France n'était plus désirée au Mali gouverné par la junte militaire qui a dirigé le Mali depuis 2021. Sur le plan local, le jumelage Angers-Bamako a été et reste suspendu, avec la fermeture toujours actuelle de la Maison du Partenariat à Bamako, de nombreuses associations en lien avec le Mali n'ont d'autres choix que de cesser leurs activités. Il en est ainsi de l'association des « Petites Caravelles » de l'école publique Jacques Cartier à Soulaire et Bourg qui maintenait un partenariat avec l'école de Siby près de Bamako (voir AL n° 140),

« Est-ce vraiment la fin de l'histoire de la France avec l'Afrique ? ». Cette question achevait l'article.

Le temps des putschs

Le Mali fait partie des 7 pays d'Afrique de l'ouest, avec la Guinée, le Burkina Faso, le Tchad, le Soudan et le Niger et récemment le Gabon qui semblent avoir repris un cycle de putschs depuis 2020. Ceux-ci étaient très nombreux dans les années 1970-1980 et ne surprenaient personne. Mais après une période de démocratisation des gouvernances africaines, les derniers coups d'État entraînent beaucoup plus de réactions critiques, voire scandalisées, dans les pays concernés et en Occident. Quelles sont les causes de ces putschs ? Voici ce qu'en dit Alain Antil, chercheur et directeur du Centre Afrique Subsaharienne de l'Ifri.

Face à des régimes jugés corrompus et défaillants, qui n'offrent aucune perspective d'avenir en particulier aux jeunes, il y a une soif de nouvelles voies. Ce « dédagisme » passe parfois par des élections, parfois aussi par des coups d'État militaires. Les putschistes et les milieux qui les soutiennent, les néo-panafricanistes, les souverainistes, proposent une nouvelle offre politique, celle d'une « deuxième indépendance ». Ils promettent la rupture avec l'ancien colonisateur, considéré comme coresponsable avec les élites africaines dirigeantes des malheurs de ces pays.

Dans ce contexte, la France subit cette rupture voulue par les putschistes avec l'appui plus

ou moins manipulé des populations. L'armée française a quitté le Mali, puis le Burkina Faso. Au Niger considéré comme un allié sûr, le président élu Mohammed Bazoum a été écarté, les soldats français ont été une nouvelle fois priés de quitter le pays, et la volonté d'E. Macron de maintenir l'ambassadeur tourne au ridicule. Pour reprendre l'article du « monde » d'août 2023, *les putschistes ont fait en deux semaines ce que les Burkinabés ont accompli en quatre mois et les Maliens en un an : renverser un président civil et se présenter comme les sauveurs venus délivrer le peuple d'un système politico-sécuritaire moribond, nommer un Premier ministre civil, composer un gouvernement, souder la*



population contre des sanctions décidées par la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cedeao) et un ennemi extérieur tout désigné, la France.

La France détestée : les raisons

On a déjà dit la plupart des raisons du sentiment anti-français qui s'est développé au Mali et en Afrique de l'Ouest : les années de colonisation toujours pas soldées ; l'ingérence des pays occidentaux dont la France dans la gouvernance et l'économie des pays africains depuis les indépendances des années 1960 (la « Françafrique ») ; l'intervention de la France gouvernée par N. Sarkozy en Libye, en 2011, dont on n'a pas fini de mesurer les dégâts. Cette intervention, suivant l'initiative pressante de Bernard-Henry Lévy, réalisée sous couvert d'une résolution du Conseil de Sécurité de l'O.N.U entraîna la disparition du dictateur Kadhafi assassiné, la déstabilisation totale du pays en proie encore à la guerre civile, et l'opportunité pour des groupes islamistes de s'armer en puisant dans l'arsenal militaire libyen. Ce sont ces groupes djihadistes qui ont déstabilisé le Mali en 2012, amenant l'intervention de l'armée française.

La liste des reproches faits à la France continue avec le soutien apporté à des régimes corrompus ou à caractère dynastique, comme celui d'Idriss Déby qui succède à son père au Tchad et ne rend pas le pouvoir, reniant ses engagements, sans oublier les Bongo père et fils qui ont fini leur règne de 55 ans sur le Gabon ; la persistance de l'utilisation très critiquée du Franc CFA, monnaie assujettie à l'Euro, perçue comme un symbole néo-colonial ; le paternalisme, l'arrogance, le manque de culture à l'égard de l'Afrique de bien des présidents français (citons le discours de N. Sarkozy à Dakar en 2007 qui a choqué par ses clichés sur l'homme africain ; celui, pourtant volontariste, d'E. Macron devant les étu-

dians de l'université de Ouagadougou qui se permit malheureusement un trait d'humour équivoque à l'adresse du président burkinabé). On peut ajouter l'ingérence, ou perçue comme telle, du commandement militaire français dans les rapports compliqués entre Touaregs et Maliens, à propos de la reprise de la ville de Kidal en 2013.

Les raisons du sentiment anti-français ne sont pas toutes du même ordre. La colonisation en particulier appartient à un passé douloureux, qui ne peut être malheureusement effacé, mais qui s'éloigne et ne structure pas la pensée des jeunes Africains. Mais sa résurgence, le système de la « Françafrique », prolongation de la colonisation, avec ses réseaux, le rapport de domination maintenu, ce système, totalement exécuté, doit disparaître.

L'éclatement de l'exaspération.

C'est à la suite de 10 années de conflit au nord du Mali qu'a éclaté, en 2019, ce sentiment d'exaspération à l'égard de la France, et que les pancartes « France dégage » apparaissent dans les rues de Bamako et autres capitales africaines. Il faut tout de même rappeler que la France et son armée sont intervenues à la demande de l'État malien ; qu'il a coûté la

vie à 59 soldats français ; qu'il aurait coûté près de 8 milliards d'euros à l'État français et donc à ses citoyens.

Tout commença en 2012 alors que les groupes djihadistes évoqués plus haut occupaient le nord du Mali.

À la demande donc du gouvernement malien impuissant face aux groupes des différentes factions, l'armée française intervint début janvier 2013 pour enrayer la progression des islamistes. Comme il fut dit, cette opération Serval fut un succès qui permit dès le 2 février 2013 au président Hollande d'être accueilli en libérateur à Tombouctou.

Un citoyen français, ami du Mali, et ennemi de la « Françafrique » pouvait croire possible d'adhérer malgré tout à cette utopie consistant à envoyer des soldats français en aide à ce pays ami agressé par des groupes islamistes et dans lequel la charia était imposée, comme le montre le film *Timbuktu* d'Abderrahmane Sissako. Tombouctou fut donc libérée.

Il aurait fallu quitter le Mali, comme les Anglais qui, au moment des indépendances, ont quitté leurs colonies sans se retourner. Ou parvenir à mettre en place des moyens militaires et civils suffisants pour rétablir l'état de droit au nord du Mali. On est resté dans un entre-deux : la menace djihadiste, bien que repoussée, n'avait pas disparu : l'opération Barkhane prolongea Serval, malheureusement, 5 000 soldats même bien équipés, qui firent leur travail, ne suffisaient pas sur un territoire bien trop vaste. Dix ans de combats dans le désert débouchèrent sur un fiasco. Les Maliens réclamèrent le départ de l'armée française, étrangement incapable selon eux d'éradiquer l'ennemi qu'elle fut accusée de protéger. Le groupe Wagner qui avait com-

ments plus ou moins conscients à l'égard de l'ancien colonisateur, est rejetée. Ce rejet ne concernerait pas les simples citoyens français qui entretiennent au travers différentes associations des rapports d'amitié sincères avec le Mali, le Burkina ou autre. Ce sont les responsables politiques et économiques qui sont l'objet de vindictes et colères.

*Pour Achille Mbembe,
philosophe et
universitaire
camerounais,*

*« Les putschs en Afrique
de l'Ouest annoncent la
fin d'un cycle qui aura
duré près d'un siècle »*

Quitter le Sahel ? Et ensuite ?

Quoi qu'il en soit, il semble que la France n'a d'autre choix que de quitter le Sahel. Pour Achille Mbembe, philosophe et universitaire camerounais, « *Les putschs en Afrique de l'Ouest annoncent la fin d'un cycle qui aura duré près d'un siècle* » L'Afrique est entrée dans un autre cycle historique et, dans celui-ci, la France n'est plus qu'un acteur secondaire, constate le philosophe et historien, dans une tribune au « Monde » du 4 août 2023.

Pour répondre à la question de départ, la place de la France en Afrique de l'Ouest se réduit actuellement, mais ce n'est pas la fin

importante en France, ce sont les Maliens ». Le Premier ministre a surévalué l'importance de la communauté malienne en France en affirmant qu'elle était la deuxième, ce qui n'est pas le cas. Plus important, il reconnaît que l'apport dans l'économie malienne des 100 000 Maliens installés en France est plus important que l'aide au développement.

De manière plus générale, si elle fait les bons choix, la France peut garder une place en Afrique, à condition, selon encore Achille Mbembé, *qu'elle se débarrasse des oripeaux du passé et de ses illusions de grandeur*. Selon M. Mbembé, 3 options se présentent à elle. :

La première, c'est le choix de l'entêtement colonial. Dans le climat actuel, elle serait l'exact équivalent d'un (auto) sabotage.

On ne voit pas notre pays s'enfermer dans cette voie, contrairement aux craintes sans fondements exprimées par le Mali, le Burkina et le Niger, par rapport à une nouvelle intervention militaire.

La deuxième voie est celle de la *rupture unilatérale*. C'est le scénario qui a cours actuellement avec, par exemple, la suppression de l'aide publique au développement, la suspension pour de mauvaises raisons des visas pour les étudiants du Mali, du Burkina et du Niger, la directive incroyable adressée aux institutions culturelles appelant à cesser les échanges avec le Niger, le Mali et le Burkina Faso (directive que la ministre de la Culture a essayé de démentir).

La troisième option, qu'exigent les temps, consiste à forger consciemment une autre voie, celle de la juste distance. Celle-ci permettrait de sauver ce qui pourrait encore l'être des deux côtés. Pourrait alors commencer une longue période de réinventions avec, de part et d'autre, de nouvelles coalitions culturelles, intellectuelles, sociales et économiques.

On peut espérer que cette voie sera choisie. En traduisant les propos d'observateurs comme le grand reporter Vincent Hugué, il faudra une génération pour installer de nouveaux rapports ouverts, équilibrés et coopératifs entre la France et ses anciennes colonies. Pour finir, on ne peut reprocher à tous ces pays de réclamer une deuxième indépendance. Ce qui inquiète et interroge, c'est par exemple le choix de se tourner vers la Russie. Le groupe Wagner, dont on ne sait plus à qui il obéit, n'a pas permis de rétablir l'autorité du gouvernement malien dans le Nord. Le 7 septembre, une attaque imputée aux djihadistes a tué des dizaines de civils à bord du ferry le Tombouctou. La ville du même nom subit un blocus et est bombardée.

J-luc Veillé



Achille Mbembe

mencé son « partenariat » avec la junte au pouvoir à Bamako après 2 coups d'État, tenta de lui attribuer un charnier.

Le temps des junte arriva, au Mali d'abord, puis au Burkina, au Niger, dernièrement au Gabon. La France, supplantée dans son « pré carré » par la Russie qui instrumentalisa et attisa auprès des populations les ressentiments

de son histoire avec le grand continent.

Tout d'abord, la France reste la deuxième destination des émigrés maliens. Voici ce qu'en dit le Premier ministre Choguel Kokalla Maïga « *J'ai dit toujours dit que les peuples ne sont jamais ennemis (...). Nous, on ne peut pas être en conflit avec le peuple français. En dehors de l'Algérie, la communauté la plus*

P.L.C. : record battu

Pour la 24^e année consécutive, nous avons le plaisir et l'honneur de participer à la cérémonie de remise du Prix Littéraire de La Citoyenneté « PLC ».

Créé en 1999 par la Fédération des Œuvres Laïques 49 et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DS-DEN 49), le Prix littéraire de la Citoyenneté permet à partir d'une sélection d'ouvrages de littérature jeunesse choisis pour leurs valeurs citoyennes et littéraires, de lire et faire vivre le débat d'idées à l'école.

En partenariat avec les librairies La Luciole, La Scop Savoirs Plus (ex Sadel), Contact, Azu Manga, le Bibliopôle 49 et le réseau des Bibliothèques d'Angers, un comité de lecture se réunit 8 fois par an pour sélectionner avec soin les 20 ouvrages qui seront proposés



à l'année suivante aux classes inscrites au Prix. De la maternelle à la seconde, chacune des 5 sélections comporte 4 ouvrages. Album, roman, poésie, manga, BD, roman graphique : les formats sont riches et variés !

2023 année record de participation !

11032 élèves inscrits, 453 classes, 134 écoles, 1 EREA, 7 collèges, 4 lycées de l'enseignement public ont participé. C'est le collège François Villon des Ponts de Cé dirigé par Monsieur Munoz qui nous accueillait. La municipalité des Ponts de Cé avait dressé trois barnums pour abriter les rafraîchissements des classes invitées. Le maire de la commune Monsieur Pavillon, se réjouissait du succès de l'opération. Les classes n'échappaient pas aux discours de Monsieur Dechambre IA-

DASEN de Maine et Loire.

Madame Chevrinai-Poglio, Directrice académique adjointe organisait les passages de paroles. La vice-présidente du conseil départemental Madame Bricet (Réussite éducative et sportive) ainsi que Madame Karine Engel Ajointe à la citoyenneté de la ville d'Angers, conseillère communautaire, disaient leur intérêt pour cette manifestation. Pour la FOL 49, c'était Alain Paquereau, co-président qui défendait le projet « PLC ». Chers lecteurs de l'Anjou Laïque... Vous n'y couperez pas, voici le propos !

« Parmi les livres sélectionnés, « Le berger et l'assassin » m'a particulièrement touché.

Nul doute que si j'avais eu à m'exprimer c'est pour ce beau livre que j'aurai voté. Deux hommes s'y rencontrent. Tous deux vont s'épauler, et fuir un état que l'on devine

cratie ce n'est pas facile...

Ce qui est visé par notre prix c'est précisément cela : votre liberté d'expression quelles que soient vos convictions, c'est l'apprentissage de la citoyenneté républicaine. Et nous la FOL 49 nous sommes fiers de construire avec vous, vos professeurs, vos éducateurs, tous nos partenaires de l'école publique cet idéal d'émancipation.

Bravo et merci à toutes et tous et particulièrement à nos animateurs Bénédicte Gaudin et Charlotte Da Silva, chevilles ouvrières pour notre FOL de ce très beau moment d'éducation populaire. »

Et félicitations aux élèves de la classe de Madame Bourreau.

Professeur de français du collège, elle accompagne le PLC depuis l'origine, référente pour le cycle 3 elle a mobilisé ses élèves. Ils ont travaillé cet extrait du livre « Les mots »¹ de Jean Paul Sartre dont la première partie s'intitule « lire ». Petit, et encore non lecteur il considère ces objets « serrés comme des briques sur les rayons de la bibliothèque ». « Quelquefois je m'approchais pour observer ces boîtes qui se fendaient comme des huîtres et je découvrais la nudité de leurs organes intérieurs, des feuilles blêmes et moisées, légèrement boursoufflées, couvertes de veinules noires, qui buvaient l'encre et sentaient le champignon. » Les élèves ont donc écrit à la manière de Sartre : un livre c'est comme... L'imagination ne faisait pas défaut, Les livres étaient portes, fenêtres, papillons... Les textes étaient racontés, illustrés par des réalisations plastiques souvent surprenantes. Le tout s'organisait dans un dispositif théâtral maîtrisé. De la belle ouvrage.

Les livres primés

Pour le cycle 1 : *Pouet* de Claire Garralon. Ed. Mémo.

Pour le cycle 2 : *Selma et Samir* de Mymi Doinet, Nicolas Trêve. Ed. Nathan.

Pour le cycle 3 : *Martine ne sait rien faire* de Dominique Périchon. Ed. Du Rouergue

Pour le cycle 4 : *J'entends des bruits derrière moi* de Jo Witek. Ed. Nathan

Bravo aux auteurs, illustrateurs, correcteurs, éditeurs, imprimeurs, et toute la chaîne graphique jusqu'aux libraires. Dernier exercice : Mettre la proposition précédente au féminin.

Alain Paquereau

¹ Les Mots. Jean-Paul Sartre. Ed Gallimard. (Page 30)

Catherine Gregoire

Catherine Grégoire, épouse de Jean-Louis et sœur d'Alain, nous a quittés. Elle était belle, spirituelle et généreuse. Très attentive à entretenir de bonnes relations avec ses ami(e)s, elle était très, très attentionnée auprès de sa proche famille.



Son parcours scolaire commença à Genne-
teuil. Sa maman et son papa étaient ses ensei-
gnants. Ils la chérissaient. Ils lui ont offert,
pour animal de compagnie « Brindille ».

« Brindille », ce n'est pas banal, était une
chevrette noire et blanche. Devenue adulte,
encombrante, la biquette fut confiée par ses
parents à Angèle. Angèle était une dame du
bourg. Elle y promenait ses quelques chèvres
pour accéder à un pré. Catherine pu ainsi
continuer à saluer Brin-
dille.

Son enfance dans ce vil-
lage du Noyantais fut
heureuse. Elle en gar-
dait un excellent souve-
nir et, si elle rencontrait
des gens du pays, l'évo-
quait avec une pointe de
nostalgie, vite évacuée
par un bon mot sur un
autochtone qui l'avait
marquée. Ses parents
sensibilisés aux péda-
gogies actives n'ont pas
failli. Catherine fit une
primaire très réussie et
émancipatrice. À la cé-
rémonie d'adieu, le der-
nier chant choisi par sa
famille, évoquait cette
institution républicaine.
Pour qui connaissait sa
filiation, c'était un clin
d'œil à l'engagement
pour l'école du peuple
d'êtres chers disparus.

Vers les années 1960, les
enseignants, après s'être
investis dans un village,
demaandaient des postes
au chef-lieu du départe-

tement pour que leurs enfants poursuivent
leurs études en cycle long. Ainsi, Catherine,
à Angers, fréquenta, avec succès et réussite,
le lycée Joachim Du Bellay de la sixième à

la terminale en lettres classiques. Lycéenne,
elle participa aux échanges avec l'Allemagne
initiés par De Gaulle et Adenauer. Plus tard,
adulte, elle franchit la frontière. Elle accom-
pagna ses parents en RDA. Son père, com-
muniste, était un des organisateurs de ces
échanges de l'amitié entre les peuples. Il va de
soi que son oreille s'était familiarisée avec la
langue pratiquée outre-Rhin. Ses études uni-
versitaires à Poitiers ont naturellement abouti
à l'acquisition d'une licence d'enseignement
en allemand. Diplôme en poche, elle exerça
à Baugé, à Trélazé, puis ce fut un long bail à
François Villon aux Pont-de-Cé. Elle y était
très appréciée et estimée. Il est vrai qu'elle
se dépensa sans compter ses heures pour la
réussite du jumelage de cette ville avec Ems-
tal. Ses élèves en profitèrent. Mais Catherine
ne fut pas qu'une pédagogue reconnue. Elle
était aussi une syndicaliste du Snes, respon-
sable localement. Et, pendant des vacances
d'été, elle fut pionnière de la construction du
chalet du Cart à Saint-Gervais. La cérémonie
de ses obsèques fut très émouvante. Ses fils,
son frère, sa cousine, son mari en surmon-
tant leurs douleurs, chacun à leur manière et
les liens tissés, y ont évoqué sa générosité,
ses goûts raffinés, sa culture éclectique, son
élégance physique et intellectuelle. L'An-
jou laïque leur présente leurs plus sincères
condoléances et compatit à leur peine.

J. P.

Laurent Rigaud. Lolo...

Guide de la compagnie de Saint-Gervais-Val-
Montjoie. Laurent s'est fait prendre avec ses
clients par l'énorme avalanche d'Armancette.
Laurent était notre ami. C'est avec lui que fût
construit le premier séjour « ski de rando-
née » au chalet du Cart. C'est avec lui que
nous avons réalisé une magnifique et sérieuse
traversée du Beaufortin. Lors de nos séjours
d'hiver ou d'été Laurent avait toujours plaisir
à nous rencontrer... Détour d'un sentier vers
Trè-la-Tête, courbe d'une piste sous les Fred-

dy... Laurent vivait la montagne il partageait
cette passion.

Avec tristesse, émotion, nous pensons à sa fa-
mille, ses proches, ses amis de la compagnie
de Saint-Gervais. La montagne est aussi une
bien mauvaise maîtresse.

*Pour les Amis du Chalet du Cart
Alain Paquereau*



Max Bayard nous écrit

Max Bayard habite la Roseraie rue Pablo Neruda. Il y a maintenant cinquante ans que le poète est mort au Chili certainement empoisonné. En 2012, les talibans arrivent au pouvoir. Max se souvient.

L'Espagne au cœur

Pablo Neruda

L'homme, âgé de 31 ans, est consul du Chili à Madrid en 1935.

Il est lucide : La guerre mondiale approchait. L'air sentait la poudre. Quand les grandes puissances empêchèrent l'arrivée des armes qui devaient défendre les Espagnols républicains, et plus tard quand à Munich on ouvrit les portes de l'Espagne aux armées hitlériennes, la guerre était devenue inévitable. (J'avoue que j'ai vécu)

1936 : Garcia Lorca est fusillé à Viznar, près de Grenade.

Neruda est relevé de ses fonctions consulaires et s'installe à Paris où il édite la revue Les poètes du monde défendent le peuple espagnol.

Alors s'élève en lui un chant, L'Espagne au cœur, en espagnol, dont Aragon dit dans une préface enthousiaste non datée que ce fut le

premier livre de l'Association Internationale des Ecrivains pour la Défense de la Culture. Une édition française eut lieu chez Denoël en 1938 et j'ai une réédition de 1978 qui contient 15 poésies de Madrid en 1936 à Madrid en 1937 avec au final une Ode solaire à l'armée du peuple :

Armée du peuple

Ta lumière organisée ar-

rive aux pauvres hommes

Oubliés, ton étoile définie

Cloue ses rauques rayons dans la mort,

Pour y placer les yeux nouveaux de l'espérance.

Espoir qui se consumera à Guernica sous les bombes allemandes, prélude à la seconde guerre mondiale qui n'éteindra pas la voix des poètes.

Max Bayard

Disparition

Jean-Pierre Curie

Jean-Pierre est parti fin septembre. Ses ami(e)s sont tristes. Les militants du SNUIPP lui ont rendu un hommage mérité. Membre actif du courant Unité-Action, il se faisait entendre dans les congrès départementaux, académiques et nationaux. En tout lieu, il était écouté. Ses analyses étaient approfondies. Il prenait le temps nécessaire pour les expliquer. Séducteur, il savait convaincre et se faire apprécier.



Constant et persévérant, jamais il ne dévia du chemin qu'il s'était tracé. Son affinité au parti communiste se concrétisait régulièrement par une participation régulière aux souscriptions lancées par le journal *l'Humanité*.

Laïque rigoureux, il siégea de nombreuses années au conseil d'administration de la Fédération des œuvres laïques. Il était vigilant tant sur les questions économiques que sur les questions d'orientation. Sur ce dernier point il s'écarta de la ligne suivie par la Ligue de l'enseignement qui privilégia l'article un (Liberté de conscience et des cultes) au détriment de l'article 2 (Séparation de l'État et des Églises). Ce n'est pas la seule organisation dans ce cas. Hélas ! Le différentialisme prend le pas sur l'universalisme. Il le regrettait.

Pendant les vacances d'été, il a participé aux premiers travaux du chalet du Cart. Meticuleux, il fut apprécié. Il y fut même jardinier en semant et récoltant des radis de 20 jours. En plus, il faisait rire. Oui, Jean-Pierre savait être drôle et joyeux.

J. P

**L'Anjou Laïque présente
ses sincères condoléances
à sa compagne et ses enfants**

C'est l'histoire d'une petite fille curieuse qui demande à sa mère : qu'est-ce que les anges gardiens ?

La mère répond ce qu'on lui a appris quand elle était enfant : il y en a quatre, qui se tiennent devant toi, derrière toi, sur ton épaule droite et sur ton épaule gauche. Ce dernier observe tes dires faits et gestes de chaque jour et les mentionne sur le Livre des actes à ton nom qui sera ouvert au Jugement dernier à l'heure de la résurrection des corps et de la rémunération. Ainsi, si tu t'es mal comportée, tu risques d'être jetée dans la géhenne, je veux dire l'enfer, qui est un gigantesque lieu de supplice où gisent de toute part des hommes et des

femmes calcinés, déchiquetés, dispersés en un amoncellement de mains, de pieds et de têtes en fusion, parmi des gémissiments atroces.

Le soir même et contrairement à son habitude, la petite fille s'agita dans son lit sans pouvoir s'endormir.

Sans doute se disait-elle, terrorisée : pourvu que l'ange du côté gauche ne note rien d'inexact, rien de malveillant pour ce jour malgré ma prière du soir.

D'après un conte afghan de (Madame) Spōjmaï Zariâb, années 1990 ?

M. B.

Il y a plus d'un an en Iran



Devinettes scientifiques

Avec les connaissances acquises au collège ou au lycée, parfois avec un simple raisonnement logique, vous pouvez répondre à la question posée. La solution dans le prochain numéro.

Couleur de l'or

Vous connaissez la couleur de l'or, un mélange de jaune, d'orange et de rouge, couleur du dôme des Invalides à Paris. Il est recouvert de feuilles d'or de 0,2 millièmes de millimètre d'épaisseur. Lorsque l'on regarde une de ces feuilles, par transparence, quelle couleur voit-on ?

Réponse de la devinette précédente : Distance de l'horizon

Qu'est-ce que l'horizon ? La terre est une sphère. L'horizon, point le plus lointain que vous pouvez voir, se situe là où la droite qui part de vos yeux tangente la sphère terrestre. Compte tenu de la rotondité de la terre tout ce qui, à sa surface, se place au-delà de ce point reste invisible. Appliquez le théorème de Pythagore au triangle rectangle formé par le rayon de la terre, 6371 km, et la distance à l'horizon, avec pour hypoténuse le rayon de la terre augmenté de la hauteur de vos yeux par rapport à la surface de l'eau. Vous obtenez l'horizon à 4,65 km. Depuis le sommet du Géant de Provence, le Mont Ventoux 1910 m, l'horizon est à 156 km. La mer, aux environs de Marseille, se trouve à 95 km du Ventoux. Par temps clair, très clair, vous devriez la voir depuis le sommet.

Vers l'an 1000, Al Biruni, astronome et mathématicien persan, utilisant des formules trigonométriques, en déduisit la hauteur d'une montagne puis la distance entre le sommet de la montagne et l'horizon. Inversant le calcul précédent, il obtint pour le rayon de la Terre 6339,6 km. Nombre très proche de 6371 km, valeur retenue aujourd'hui. Notez que pour mener son calcul, Al Biruni savait que la Terre était une sphère.

Y. M-M.

Mots croisés de Mado.

Solutions au prochain numéro

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2									■	
3										
4					■					
5					■					
6		■	■				■			
7								■		
8									■	■
9									■	
10				■						

Solution mots croisés A.L. n°144

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	T	E	L	E	V	I	S	I	O	N
2	E	L	E	V	E	R	O	N	S	■
3	N	I	G	E	R	■	U	N	I	S
4	D	R	O	I	T	E	■	■	■	■
5	R	E	■	L	E	S	T	E	R	A
6	E	■	U	L	S	T	E	R	■	N
7	M	I	R	E	■	A	■	I	C	D
8	E	G	A	R	A	S	■	G	O	A
9	N	O	T	A	■	H	E	U	R	■
10	T	R	E	I	L	L	E	S	■	D

Horizontalement :

1 Ecran dans le salon. 2 Cordiales. 3 Rayerais. 4 Un inconnu / Pêle-mêle. 5 Cité grecque / Offrit 6 Canton suisse / A la rue. 7 Convoitons / Cardinaux. 8 Uniforme. 9 Tramerait. 10 Orientation / Tamisée.

Verticalement :

A Amandine. B Vernis / Ils sont sept. C Superposée / A un objectif. D Mammifères rongeurs à la queue en panache. E Station de ski des Alpes / Fonctions. F Entre le ciel et l'eau / Mangera. G Soit utile / Mouillas aux pores. H Mammifères des Pyrénées / Thymus. I Art martial / Pronom réfléchi. J Instantané.

L'Anjou laïque N° 145

Fondateurs :

Yvonne et Henri Dufour

Directeur de la publication

Jack Prout

Comité de rédaction

Catherine Battreau, Jean-Paul Brachet, Hugues Gascan, Jean-Louis Grégoire, Yves Mulet-Marquis, Alain Paquereau, Daniel Renou, Jean-Pierre Thuleau, Jean-Luc Veillé

Collaboration

Armelle Chaye, Pierre Michel

Mise en page

FOL49, Jack Prout

Imprimerie

Ateliers Paquereau
8 Bld Bretonnières
49124 Saint-Barthélémy-d'Anjou

No CPPAP 86832

ISSN 1245-0936

Blog Anjou laïque

Des compléments d'articles,
de nouvelles contributions

anjoulaique.blogspot.com

mail : anjoulaique@gmail.com

 **contact**
Librairie • papeterie
3 rue Lenepveu ANGERS

Abonnement (1 an - 4 numéros)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Mail :

12 euros

15 € ou plus (soutien)

à l'ordre de la FOL49

Bon à retourner à :

FOL 49 - Anjou laïque
14 bis avenue Marie Talet
49100 Angers

NOUVEAU

Abonnement en ligne sur
anjoulaique.blogspot.com
rubrique "ABONNEMENT"

Septembre 2050

Poulette habite à « Yoga land » une région située au sud des États-Unis. On l'appelle la poule aux œufs d'or. Elle est PDG du « Trade Yoga Evolution » qui regroupe pas moins de 100 000 écoles à travers le monde.

Chaque matin, elle prend soin de lisser ses plumes d'un orange flamboyant avec une essence d'huile essentielle censée donner un éclat à son plumage. Elle passe une crème antirides sur son long cou dépouillé. Elle lime savamment les ongles de ses quatre doigts avant de les recouvrir d'une couche de vernis. Elle est prête maintenant pour aborder la dure journée de labeur qui l'attend.

Il faut dire qu'elle ne compte pas ses heures notre Poulette. Elle est l'égérie du groupe ATHENA, PERSEPHONIA, EROS 69 et HERMESIA. Sur son bureau trône l'emblème de chacune d'elles : un superbe caleçon sculpté dans du silicone dont le must des ventes cette année aura été « le caleçon qui vous libère de toute entrave comme une seconde peau et connecté à votre libido » ; l'affiche sur tout un pan de mur qui vante un bracelet qui vous télétransporte dans n'importe quel cours de yoga pour le prix d'un abonnement défiant toute concurrence ; un sex-toy en peluche au poil ras mais doux, lui aussi connecté pour vous procurer un maximum de « bien-être » accompagné d'un petit livret sur les postures, et enfin « le tapis d'or » qui s'étale dans toute la pièce, récompense suprême obtenue et offerte à Poulette par la Société Hermésia qui vend à travers toute la planète son fameux « rectangle de yoga ».

Poulette s'installe alors à son bureau et commence à lire ses mails qui défilent sur l'écran géant face à elle. Elle affiche un large sourire de satisfaction au vu des comptes rendus louant ses compétences et ses performances budgétaires. Soudain apparaît sur l'écran un logo qui représente une sorte de mastodonte, espèce animale qu'elle ne connaît pas.

Elle clique dessus et l'animation se met en route...

La bête en question que l'on pourrait appeler « gras double » se met à bouger en adoptant toutes les postures du yoga depuis la chaise renversée, en passant par le chien tête en bas jusqu'à la célèbre salutation au soleil, pour ensuite s'installer dans un fauteuil et fumer un joint. Il fait un clin d'œil suggestif vers la caméra invitant son interlocutrice à poursuivre la conversation virtuelle :

- « Bonjour Poulette » dit-il

- « Vous êtes... ? ... » lui répond-elle d'un



ton aseptisé

- « Oui bien sûr, je m'appelle Chamallone » atteste-t-il

- « Dans quelle partie du monde habitez-vous » s'enquiert-elle

- « La vôtre, ma chère, pas loin d'ici » précise-t-il

- « Et que vendez - vous ? » interroge-t-elle

- « Rien justement, je m'occupe d'une asso-



ciation » déclare-t-il avec l'accent américain

- « Association, connais pas ? » renchérit-elle

- « Pas étonnant, c'est une structure qui malheureusement a tendance à disparaître »

Souligne-t-il

- « Vous servez à quoi alors ? » s'inquiète-t-elle

- « À faire en sorte que les hors-norme fassent du yoga en dehors de tout diktat de l'esthétisme et de l'argent » proclame-t-il.

- « Et en quoi puis-je vous être utile ? » susurre-t-elle

- « Eh bien, nous cherchons des salles que vous nous prêteriez gratuitement dans un but purement philosophique ».

- « Philosophique, c'est quoi ça encore ? » s'énerve-t-elle

- « L'art de la pensée humaine » intervient-il

- « Oh là, à quoi ça sert ? »

- « à comprendre le monde »

- « Mais moi, je l'ai compris le monde. »

- « Que tu crois, celui de l'argent certes mais pas celui de l'humain »

Quelques mois plus tard, Chamallone s'apprête à se rendre dans les locaux de son association lorsqu'une annonce à la radio l'interpelle. Il augmente le son et entend :

- « Nous sommes en Direct de Yogaland, nous venons d'apprendre le décès de Poulette, PDG du trade Yoga Evolution. Elle a été retrouvée en position « chaise renversée » étranglée et maintenue par un élastique fitness » Ce crime odieux n'a pour l'heure pas été revendiqué. Surtout, restez sur YOGA TV pour plus d'information suivant l'avan-

cée de l'enquête.

Nous vous souhaitons néanmoins une bonne journée ! »

Armelle